

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St. / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

LETTER OF INTEREST LETTRE D'INTÉRÊT

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Munitions Division (BK) / Division des munitions (BK) 11 Laurier St./11, rue Laurier 8C2, Place du Portage, Phase III Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet				
Image Intensifiers & Thermal In	nager			
Solicitation No N° de l'invitation		Date		
W8476-196083/A		2019-0	6-17	
Client Reference No N° de ré	éférence du client	GETS	GETS Ref. No N° de réf. de SEAG	
W8476-196083		PW-\$\$BK-385-27361		
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FI	/IS No./N	N° VME	
385bk.W8476-196083				
Solicitation Closes -	L'invitation pr	end fi	n Time Zone	
at - à 02:00 PM	•		Fuseau horaire	
<u> </u>			Eastern Daylight Saving	
on - le 2019-07-03			Time EDT	
F.O.B F.A.B. Specified H	erein - Précisé dans les	présente	es	
Plant-Usine: Destination:	Other-Autre:	/		
Address Enquiries to: - Adress	ser toutes questions à	1:	Buyer Id - Id de l'acheteur	
Caty, Jean-F			385bk	
Telephone No N° de télépho	ne	FAX	No N° de FAX	
(819) 420-1752 ()		()	-	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•			
Spe	cified Herein			
•	dans les présentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
See Herein	
Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Telephone No N°de téléphone	
· '	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign (type or print)	on behalf of Vendor/Firm
Nom et titre de la personne autorisée à sign	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	
(,
Signature	Date



Solicitation No. - N $^{\circ}$ de l'invitation W8476-196083/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 385bk No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC W8476-196083 385bk. W8476-196083

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – OBJET ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)

- 1.1 Objet de la DR
- 1.2 Nature de la DR

PARTIE 2 – DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÉPONSES

- 2.1 Nature et format des réponses demandées
- 2.2 Coûts relatifs aux réponses
- 2.3 Traitement des réponses
- 2.4 Contenu de la DR
- 2.5 Format des réponses
- 2.6 Demandes d'information
- 2.7 Présentation des réponses
- 2.8 Exigences en matière de sécurité
- 2.9 Langues officielles

PARTIE 3 – ÉBAUCHE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT DU MINISTÈRE

- 3.1 Introduction
- 3.2 Liste des questions
- 3.3 Stratégie d'approvisionnement proposée
- 3.4 Ébauche de la demande de propositions (DP)

PIÈCES JOINTES:

Pièce jointe 1 : Questions à l'industrie

Pièce jointe 2 : Ébauche de la demande de propositions (DP) (y compris l'énoncé des travaux et les exigences opérationnelles et techniques)

Buyer ID - Id de l'acheteur 385bk No./N° CCC - FMS No./N° VME

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC W8476-196083 385bk. W8476-196083

PARTIE 1 – OBJET ET NATURE DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)

1.1 Objet de la DR

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) lance la présente DR afin de recueillir auprès de l'industrie des renseignements et des commentaires au sujet des systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne.

Les objectifs de la présente DR sont les suivants :

- Donner à l'industrie l'occasion d'évaluer, tôt dans le processus, la demande de propositions (DP) ainsi que de formuler des commentaires et suggérer des modifications à ce sujet;
- b) Déterminer la capacité de l'industrie à répondre aux exigences;
- c) Demander à l'industrie des renseignements indicatifs sur les coûts afin de permettre au Canada de préparer ses documents pour l'approbation de projet. L'industrie est invitée à fournir un ordre de grandeur approximatif (OGA) pour les coûts du plus grand nombre possible d'éléments.
- d) Obtenir les commentaires de l'industrie quant à tout élément susceptible d'avoir une incidence sur sa capacité de soumissionner dans le cadre de la DP qui en découlera et/ou de répondre aux exigences du Ministère;
- e) Recueillir les connaissances, le savoir-faire et les recommandations de l'industrie concernant les pratiques exemplaires susceptibles d'améliorer la réussite de la DP et/ou de cerner les risques qui pourraient avoir une incidence sur cette dernière;
- f) Améliorer l'accès et le caractère concurrentiel et équitable de la DP qui découlera de ce processus;
- g) Informer l'industrie et le gouvernement afin d'assurer que le processus de DP progresse efficacement et débouche sur un niveau élevé de réussite.

Les répondants sont invités à répondre aux questions et à formuler des commentaires.

1.2 Nature de la DR

Il ne s'agit pas d'une DP. La présente DR ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens ou des services décrits dans la présente DR ne doivent pas réserver des stocks ou des installations, ni affecter des ressources en fonction des renseignements présentés dans la présente DR. La présente DR ne donnera pas lieu non plus à la création de listes de fournisseurs. Par conséquent, le fait qu'un fournisseur éventuel réponde ou non à cette DR ne l'empêchera pas de participer à tout processus d'approvisionnement ultérieur. En outre, la présente DR n'entraînera pas nécessairement l'achat de l'un ou l'autre des biens et des services qui y sont décrits. La présente DR vise seulement à recueillir des renseignements et des commentaires de l'industrie sur les questions qui y sont abordées.

Aucun élément de la présente DR ne devra être considéré comme un engagement de la part de SPAC de publier une DP concernant ce besoin. SPAC pourrait utiliser les renseignements de nature non exclusive obtenus dans le cadre du présent examen ou au cours du processus de préparation d'un éventuel document officiel de DP.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur W8476-196083/A 385bk Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME 385bk. W8476-196083

SPAC ne pourra pas être lié par quoi que ce soit énoncé dans la présente DR et se réserve le droit de modifier en tout temps la totalité ou une partie du besoin, selon ce qui est jugé nécessaire. De plus, SPAC se réserve le droit de revoir, si nécessaire, sa méthode d'approvisionnement d'après les renseignements reçus en réponse à la présente DR ou pour toute autre raison jugée appropriée.

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. W8476-196083/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 385bk

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC W8476-196083 385bk. W8476-196083

No./N° CCC - FMS No./N° VME

PARTIE 2 – DIRECTIVES ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX RÉPONSES

2.1 Nature et format des réponses demandées

L'opinion actuelle du Ministère concernant son besoin en matière de systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne, les caractéristiques de la solution d'approvisionnement qu'il envisage actuellement et les exigences techniques sont toutes détaillées dans la Partie 3 et la pièce jointe 2 de la présente DR.

Le Ministère cherche à recueillir des renseignements et des réponses traitant des éléments importants du besoin avant de finaliser sa stratégie d'approvisionnement.

Les répondants sont invités à formuler des commentaires sur le contenu de la pièce jointe 2 et sur les exigences connexes qui sont présentés dans la présente DR. Ils sont priés d'expliquer les hypothèses qu'ils avancent quant à leur interprétation des exigences exprimées.

2.2 Coûts relatifs aux réponses

SPAC ne remboursera pas aux répondants les frais engagés pour répondre à la présente DR.

2.3 Traitement des réponses

2.3.1 Utilisation des réponses

Les réponses ne feront pas l'objet d'une évaluation officielle. SPAC pourra cependant s'en servir pour élaborer ou modifier les stratégies d'approvisionnement ou les ébauches de documents contenues dans la présente DR. SPAC examinera les réponses reçues d'ici la date de clôture de la DR. SPAC peut aussi, à sa discrétion, examiner des réponses reçues après cette date.

2.3.2 Équipe d'examen

Une équipe d'examen, composée de représentants de SPAC et du ministère de la Défense nationale (MDN), examinera les réponses. SPAC se réserve le droit d'embaucher des expertsconseils indépendants ou d'utiliser des ressources du gouvernement, s'il le juge nécessaire, pour l'examen des réponses. Les réponses ne seront pas nécessairement toutes examinées par l'ensemble des membres de l'équipe d'examen.

2.3.3 Confidentialité

Les répondants devraient indiquer les parties de leurs réponses qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. SPAC traitera ces parties de réponse de façon confidentielle, conformément à la Loi sur l'accès à l'information du Canada.

2.3.4 Activité de suivi

SPAC peut, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant pour lui poser des questions supplémentaires ou lui demander des éclaircissements concernant un aspect ou l'autre d'une réponse. Il peut, à sa discrétion, accepter de rencontrer les répondants afin de leur donner la possibilité de présenter ou de démontrer leurs capacités en ce qui concerne la présente DR.

Les présentations des répondants n'engagent en rien SPAC. Il incombe aux répondants d'assumer tous les coûts associés à l'invitation de SPAC à faire une présentation.

2.4 Contenu de la DR

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur W8476-196083/A 385bk

Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC

No./N° CCC - FMS No./N° VME

W8476-196083 385bk. W8476-196083

La présente DR contient une ébauche de la Demande de proposition, y compris les exigences techniques préliminaires. Les répondants doivent s'attendre à ce que certaines clauses ou exigences soient ajoutées ou retirées de tout appel d'offres pouvant découler de ce processus et être publié par SPAC à l'avenir. Les répondants sont invités à formuler des commentaires sur tout aspect de la présente DR. Cette dernière contient également des questions (Pièce-jointe 1) précises à l'intention de l'industrie.

2.4.1 Données historiques et volumétriques

Les données contenues dans la présente DR sont fournies aux répondants à titre d'information seulement. Bien qu'elles correspondent aux meilleurs renseignements dont dispose actuellement SPAC, ce dernier ne peut garantir qu'elles sont complètes ou exemptes d'erreurs.

2.5 Format des réponses

2.5.1 Préparation des réponses

SPAC demande aux répondants de soumettre leurs réponses électroniquement en format MS Word, PDF ou d'autres formats compatibles. Les réponses peuvent être transmises par courriel. Des supports comme les CD, DVD ou clés USB sont acceptables. Les réponses sur support papier sont aussi acceptées, mais il ne s'agit pas de l'option privilégiée.

2.5.2 Contenu des réponses

La première page de chaque document de la réponse doit contenir ce qui suit :

- a) le numéro de la DR;
- b) le nom de l'entreprise que le répondant représente;
- c) le titre, le nom et les coordonnées du répondant;
- d) la date de soumission des documents.

Toutes les pages doivent présenter le nom de l'entreprise et être numérotées.

2.6 Demandes de renseignements

SPAC ne répondra pas nécessairement par écrit aux demandes d'information et ne transmettra pas nécessairement les réponses à tous les fournisseurs éventuels puisqu'il ne s'agit pas d'une demande de propositions. Toutefois, les répondants qui ont des questions concernant la présente DR peuvent les transmettre à l'autorité contractante dont le nom figure ci-dessous :

Nom: Jean-François Caty

Titre : Spécialiste en approvisionnement

Division: Division des munitions et systèmes d'armes -

BK-BM

Adresse: Services publics et Approvisionnement Canada

11, rue Laurier Gatineau (Québec)

K1A 0S5 Canada

Téléphone: 819-420-1752

Courriel: Jean-francois.caty@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur W8476-196083/A 385bk Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

385bk. W8476-196083

2.7 Présentation des réponses

W8476-196083

2.7.1 Délai de présentation des réponses et adresse d'expédition

Les fournisseurs souhaitant remettre une réponse doivent l'acheminer par courriel ou par courrier à l'autorité contractante avant l'heure et la date indiquées à la page 1 de la présente DR et à l'adresse qui y figure à la section 2.6.

2.7.2 Responsabilité quant au respect du délai de livraison

Il incombe à chaque répondant de voir à ce que sa réponse soit envoyée dans les délais prescrits à la bonne adresse de courriel ou au bon endroit.

2.8 Exigences en matière de sécurité

Il n'y a pas d'exigence en matière de sécurité pour la présentation d'une réponse à la présente DR. Les fournisseurs ne seront pas tenus de disposer d'une cote de sécurité du gouvernement pour toute mesure d'approvisionnement future à l'appui de ce besoin.

2.9 Langues officielles

Les réponses à la présente DR peuvent être présentées dans l'une ou l'autre des langues officielles du Canada.

PARTIE 3 – ÉBAUCHE DE LA STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT DU MINISTÈRE

3.1 Introduction

Le ministère de la Défense nationale (MDN) a besoin d'acquérir des systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne.

L'approvisionnement est de (157) systèmes d'intensification d'images et de (157) systèmes d'imagerie thermique et leurs accessoires, et une quantité optionelle (50) pour chacun des produits.

Les systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne et leurs accessoires devront être livrés à l'endroit suivant :

Ministère de la Défense nationale 25° Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada

Les soumissionnaires auront la possibilité de faire une offre.

Le besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Questions à l'industrie

3.2

3.3

Pièce-jointe 1 : Questions à l'industrie - Les répondants sont invités à répondre aux questions dans leur ordre de présentation et à conserver la même séquence de lettres.

Stratégie d'approvisionnement proposée

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur W8476-196083/A 385bk Client Ref. No. - N° de réf. du client File No. - N° du dossier CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME W8476-196083 385bk. W8476-196083

La stratégie d'approvisionnement proposée serait d'attribuer, par voie d'un processus concurrentiel, un contrat pour chaque produit, les systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne et leurs accessoires;

3.4 Ébauche de la demande de propositions

Les documents contractuels et techniques qui feraient partie d'une demande de propositions future constituent la pièce jointe 2 : Ébauche de la demande de propositions. Les répondants sont invités à lire chaque document avec soin afin de repérer les problèmes éventuels à aborder, soit en répondant aux questions ou en présentant des commentaires supplémentaires.

3.4.1 Documents techniques

La pièce jointe 2 : Annexe B – Énoncé des travaux de l'ébauche de la demande de propositions (et ses annexes) et la pièce jointe 2: Annexe C – Exigences opérationnelles et techniques donnent un aperçu des exigences techniques relatives aux systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne.

3.4.2 Demande de propositions – Autres annexes

La Pièce-jointe 2 : Annexe D – Directives à l'intention des soumissionnaires et ses annexes concernant les systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne. Cette annexe donne un apercu de la méthodologie d'évaluation utilisée pour cet approvisionnement.

Des directives précises concernant la présentation des propositions sont fournies sous les Modalités de la présente DP.

Pièce jointe 1 : Questions à l'industrie

Systèmes:

Veuillez préciser pour quel produit ou quels produits vous aimeriez faire une offre :

- a. Système d'Intensification d'images;
- b. Systèmes d'Imagerie thermique;
- c. Les deux produits.

Expérience:

Veuillez décrire votre expérience de la livraison du produit ou des produits, c.-à-d. nombre d'années de la fabrication, de l'assemblage, de la production et de l'entretien de tels produits, principaux clients, etc.

Produit offert:

Le produit que vous offrez respecte-t-il les exigences énoncées dans la Pièce-Jointe 2 : Annexe C, et est-il actuellement en production?

Le produit que vous offrez respecte-t-il les exigences énoncées dans la Pièce-Jointe 2 : Annexe C, à savoir qu'il est actuellement utilisé par une organisation militaire américaine, britannique, canadienne ou australienne (ABCA), d'un pays membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ou un corps de police civil nord-américain (Canada ou États-Unis)? Si oui, veuillez préciser le pays et/ou les organisations.

Performances:

Concernant votre produit, prévoyez-vous que des problèmes se poseront quant au respect des exigences en matière de performances de portée énoncées :

- a. à l'annexe C, par. 3.1.2, pour l'intensificateur d'images;
- b. à l'annexe C, par. 4.1.2, pour l'imageur thermique.

Contenu Canadien : Veuillez préciser si vous êtes un manufacturier canadien qui peut respecter les exigences requises pour ce produit?

Rapports d'essais:

Pouvez-vous fournir tous les résultats des essais environnementaux demandés dans l'évaluation (annexe D)? Si non, lequel ou lesquels?

Livrables et accessoires :

Pouvez-vous fournir tous les livrables et accessoires demandés par le Canada à la Pièce-Jointe 2 : Annexes B et C?

Garantie:

Quelle est la garantie standard du système ou des systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique de votre entreprise, y compris, le cas échéant, tout soutien offert pour l'équipement accessoire nécessaire à son ou à leur utilisation?

ATTC et ITAR:

Votre entreprise est-elle en mesure de composer avec les politiques ATTC et ITAR qui pourraient avoir une incidence sur la livraison des systèmes aux Forces canadiennes? Par exemple : l'obtention d'un permis (DSP83 ou autres permis nécessaires) pose-t-elle des problèmes, de même que les approbations par l'État de vendre et d'expédier l'intensificateur d'images et/ou l'imageur thermique, y compris l'attribution de permis relatifs aux pièces de rechange, au Canada?

Votre entreprise est-elle en mesure d'obtenir un permis d'exportation pour l'expédition d'échantillons du produit proposé au Canada, aux fins d'essais par le gouvernement du Canada à l'appui de l'évaluation des propositions, sans qu'un contrat soit en place pour les échantillons?

Période de l'appel d'offres :

Combien de temps vous faut-il pour préparer un dossier de proposition complet, tel que décrit dans la documentation fournie, et pour livrer les échantillons de pré-production (EPP) demandés par le Canada?

Période de validité des propositions :

Êtes-vous en mesure d'honorer les prix que vous proposez pour une période de validité des propositions de 180 jours?

Autrement, quelle est idéalement, à votre avis, une période de validité des propositions?

Estimation du prix :

Veuillez fournir une estimation de la gamme de prix (FAB) de votre produit répondant aux exigences du GC, en dollars canadiens.

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

PIÈCE-JOINTE 2 : ÉBAUCHE DE DEMANDE DE PROPOSITION

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Annexe A: Termes et conditions de la Demande de Proposition

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences relatives à la sécurité

La demande de proposition ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé du Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe B : Énoncé des travaux.

1.3 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.4 Accords commerciaux

« Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC). »

1.5 Service Connexion postel

« Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements. »

1.6 Processus de conformité des soumissions en phases

Le Processus de conformité des soumissions en phases (« PCSP ») s'applique à ce besoin.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Les instructions uniformisées 2003 sont modifiées comme suit :

• l'article 08, Transmission par télécopieur ou par le service Connexion postel, est modifié comme suit : le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

2. Connexion postel

- Sauf indication contraire dans la demande de soumissions, les soumissions peuvent être transmises à l'aide du <u>service Connexion postel</u> offert par la Société canadienne des postes.
 - i. TPSGC, région de la capitale nationale : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postel pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par l'administration centrale de TPSGC est : tpsqc.dqareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwqsc@tpsqc-pwqsc.qc.ca

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ou le cas échéant, l'adresse courriel indiquée dans la demande de soumissions.

- ii. Bureaux régionaux de TPSGC : La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postel pour transmettre une réponse à une demande de soumissions établie par les bureaux régionaux de TPSGC est indiquée dans la demande de soumissions.
- b. Pour transmettre une soumission à l'aide du service Connexion postel, le soumissionnaire doit utiliser l'une des deux options suivantes :
 - i. envoyer directement sa soumission uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou
 - ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de soumissions (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de la demande de soumissions à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.
- c. Si le soumissionnaire envoie un courriel demandant le service Connexion postel à l'Unité de réception des soumissions précisée dans la demande de soumissions, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le soumissionnaire à accéder au message dans la conversation et à prendre les mesures nécessaires pour répondre. Le soumissionnaire pourra transmettre sa soumission en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- d. Si le soumissionnaire utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa soumission, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions.
- e. Le numéro de la demande de soumissions devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.
- f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le soumissionnaire n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans la demande de soumissions pour s'inscrire au service Connexion postel.
- g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :
 - i. réception d'une soumission brouillée, corrompue ou incomplète;
 - ii. disponibilité ou état du service Connexion postel;
 - iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
 - iv. retard dans la transmission ou la réception de la soumission;
 - v. défaut de la part du soumissionnaire de bien indiquer la soumission:
 - vi. illisibilité de la soumission;
 - vii. sécurité des données contenues dans la soumission;

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.

- h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de la soumission au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le fournisseur à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.
- i. Les soumissionnaires doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou communiquent avec l'Unité de réception des soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postel.
- Une soumission transmise par le service Connexion postel constitue la soumission officielle du soumissionnaire et doit être conforme à l'article 05.

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2018-05-22) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer :180 jours

2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

A9130T (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées - soumission B1000T (2014-06-26) Condition du matériel - soumission

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

Remarque : Pour les soumissionnaires qui choisissent de présenter leurs soumissions en utilisant Connexion postel pour la clôture des soumissions à l'Unité de réception des soumissions dans la région de la capitale nationale, l'adresse de courriel est la suivante :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

soumissions au moyen d'un message Connexion postel si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins _____ (*insérer le nombre de jours*) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

 Si le soumissionnaire choisit d'envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postel a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

• Si le soumissionnaire choisit de transmettre sa soumission sur papier, le Canada demande que la soumission soit présentée en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (3 copies papier)

Section II: Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique sur le media et de la copie papier, le libellé de la copie papier l'emportera sur celui de la copie électronique.

 Si le soumissionnaire fournit simultanément plusieurs copies de sa soumission à l'aide de méthodes de livraison acceptable, et en cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel et celui de la copie papier, le libellé de la copie électronique transmise par le service Connexion postel aura préséance sur le libellé des autres copies.

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-dessous pour préparer leur soumission en format papier

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a adopté une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour tenir compte des facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement : la <u>Politique d'achats écologiques</u> (https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32573). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc plutôt qu'en couleur, recto verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ou reliure à anneaux.

Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec l'Annexe E : Base de paiement.

Les taxes applicables doivent être indiquées séparément, le cas échant.

3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'Annexe « F » - Appendice 1 - Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'Annexe « F » - Appendice 1 Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

ld de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

4.1.1 Processus de conformité des soumissions en phases

Le Canada appliquera le Processus de conformité des soumissions en phases (PCSP) décrit ci-dessous.

4.1.1.1 Généralités

- a) Le Canada applique le Processus de conformité des soumissions en phases pour
- b) Nonobstant tout examen par le Canada aux phases I ou II du Processus de conformité des soumissions en phases, les soumissionnaires sont et demeureront les seuls et uniques responsables de l'exactitude, de l'uniformité et de l'exhaustivité de leurs soumissions, et le Canada n'assume, en vertu de cet examen, aucune obligation ni de responsabilité envers les soumissionnaires de relever, en tout ou en partie, toute erreur ou toute omission, dans les soumissions ou en réponse à toute communication provenant d'un soumissionnaire.

Le soumissionnaire reconnaît que les examens lors des phases i et ii du présent processus de conformité des soumissions en phases ne sont que préliminaires et n'empêchent pas qu'une soumission soit néanmoins jugée non recevable à la phase iii, et ce, même pour les exigences obligatoires qui ont fait l'objet d'un examen aux phases i ou ii, et même si la soumission aurait été jugée recevable à une phase antérieure. Le Canada peut déterminer à sa discrétion qu'une soumission ne répond pas à une exigence obligatoire à n'importe quelle de ces phases. le soumissionnaire reconnaît également que malgré le fait qu'il ait fourni une réponse à un avis ou à un rapport d'évaluation de la conformité (Rec) (tel que ces termes sont définis plus bas) qu'il est possible que cette réponse ne suffise pas pour que sa soumission soit jugée conforme aux autres exigences obligatoires.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

c) Le Canada peut, à sa propre discrétion et à tout moment, demander et recevoir de l'information de la part du soumissionnaire afin de corriger des erreurs ou des lacunes administratives dans sa soumission, et cette nouvelle information fera partie intégrante de sa soumission. Ces erreurs pourraient être, entre autres : une signature absente; une case non cochée dans un formulaire; une erreur de forme; l'omission d'un accusé de réception, du numéro d'entreprise d'approvisionnement ou même les coordonnées des personnes-ressources, c'est-à-dire leurs noms, leurs adresses et les numéros de téléphone; ou encore des erreurs d'inattention dans les calculs ou dans les nombres, et des erreurs qui n'affectent en rien les montants que le soumissionnaire a indiqué pour le prix ou pour tout composant du prix. Ainsi, le Canada a le droit de demander ou de recevoir toute information après la date de clôture de l'invitation à soumissionner uniquement lorsque l'invitation à soumissionner permet ce droit expressément. Le soumissionnaire disposera alors d'un délai indiqué pour fournir l'information requise. Toute information fournie hors délais sera refusée.

- d) Le PCSP ne limite pas les droits du Canada en vertu du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) 2003 (2018-05-27) Instructions uniformisées biens ou services besoins concurrentiels, ni le droit du Canada de demander ou d'accepter toute information pendant la période de soumission ou après la clôture de cette dernière, lorsque la demande de soumissions confère expressément ce droit au Canada, ou dans les circonstances décrites au paragraphe (c).
- e) Le Canada enverra un AVIS ou un REC selon la méthode de son choix et à sa discrétion absolue. Le soumissionnaire doit soumettre sa réponse par la méthode stipulée dans l'AVIS ou le REC. Les réponses sont réputées avoir été reçues par le Canada à la date et à l'heure qu'elles ont été livrées au Canada par la méthode indiquée dans l'AVIS ou le REC et à l'adresse qui y figure. Un courriel de réponse autorisé dans l'AVIS ou le REC est réputé reçu par le Canada à la date et à l'heure auxquelles il a été reçu dans la boîte de réception de l'adresse électronique indiquée dans l'AVIS ou le REC. Un AVIS, ou un REC, envoyé par le Canada au soumissionnaire à l'adresse fournie par celui-ci dans la soumission ou après l'envoi de celle-ci est réputé avoir été reçu par le soumissionnaire à la date à laquelle il a été envoyé par le Canada. Le Canada n'assume aucune responsabilité envers les soumissionnaires pours les soumissions retardataires, peu importe la cause.
- f) Les propositions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de propositions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers. Le processus d'évaluation comporte plusieurs étapes, lesquelles sont décrites ci-dessous. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas que cedernier a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi toutes les étapes précédentes. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines étapes de l'évaluation.

4.1.1.2 Phase I: Soumission financière

- a) Après la date et l'heure de clôture de cette demande de soumissions, Canada examinera la soumission pour déterminer si elle comporte une soumission financière et si la soumission financière contient toute l'information demandée par la demande de soumissions. L'examen par le Canada à la phase I se limitera à déterminer s'il manque des informations exigées par la demande de soumissions à la soumission financière. Cet examen n'évaluera pas si la soumission financière répond à toute norme ou si elle est conforme à toutes les exigences de la demande.
- b) L'examen du Canada dans la phase I sera effectué par des fonctionnaires du ministère des Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada.
- c) Si le Canada détermine, à sa discrétion absolue, qu'il n'y a pas de soumission financière ou qu'il manque toutes les informations demandées dans la soumission financière, la soumission sera alors jugée non recevable et sera rejetée.

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

d) Pour les soumissions autres que celles décrites au paragraphe (C), Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire (« Avis ») identifiant où la soumission financière manque d'informations. Un soumissionnaire dont la soumission financière a été jugée recevable au regard des exigences examinées à la phase I ne recevra pas d'Avis. De tels soumissionnaires n'auront pas le droit de soumettre de l'information supplémentaire relativement à leur soumission financière.

- e) Les soumissionnaires qui ont reçu un Avis bénéficieront d'un délai indiqué dans l'Avis (la « période de grâce ») pour redresser les points indiqués dans l'Avis en fournissant au Canada, par écrit, l'information supplémentaire ou une clarification en réponse à l'Avis. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le Canada sauf dans les circonstances et conditions stipulées expressément dans l'avis.
- f) Dans sa réponse à l'Avis, le soumissionnaire n'aura pas le droit de redresser que la partie de sa soumission financière qui est indiquée dans l'Avis. Par exemple, là où l'Avis indique que dans les cas où un élément a été laissé en blanc, seuls les informations manquantes pourront ainsi être ajoutées à la soumission financière, sauf dans les cas où l'ajout de ces informations entraînera nécessairement la modification d'autres renseignements sur les calculs qui ont déjà été présentés dans la soumission financière (p. ex. le calcul visant à déterminer le prix total), les rajustements nécessaires devront être mis en évidence par le soumissionnaire, et seuls ces rajustements pourront être effectués. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.
- g) Toute autre modification apportée à la soumission financière soumise par le soumissionnaire sera considérée comme une nouvelle information et sera rejetée. Aucun changement ne sera autorisé à une quelconque section de la soumission du soumissionnaire. L'information soumise conformément aux exigences de cette demande de soumissions en réponse à l'Avis remplacera, en intégralité, uniquement la partie de la soumission financière originale telle qu'autorisée ci-dessus, et sera utilisée pour le reste du Processus d'évaluation des soumissions.
- h) Le Canada déterminera si la soumission financière est recevable pour les exigences examinées à la phase I, en tenant compte de l'information supplémentaire ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission financière n'est pas jugée recevable au regard des exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.
- i) Seules les soumissions jugées recevables au regard des exigences examinées à la phase I à la satisfaction du Canada seront examinées à la phase II.

4.1.1.3. Phase II: Soumission technique

- a) L'examen par le Canada au cours de la phase II se limitera à une évaluation de la soumission technique afin de vérifier si le soumissionnaire a respecté toutes les exigences obligatoires d'admissibilité. Cet examen n'évalue pas si la soumission technique répond à une norme ou répond à toutes les exigences de la soumission. Les exigences obligatoires d'admissibilité sont les critères techniques obligatoires tels qu'ainsi décrits dans la présente demande de soumissions comme faisant partie du Processus de conformité des soumissions en phases. Les critères techniques obligatoires qui ne sont pas identifiés dans la demande de soumissions comme faisant partie du PCSP ne seront pas évalués avant la phase III.
- b) Le Canada enverra un avis écrit au soumissionnaire (un rapport d'évaluation de conformité [REC]) précisant les exigences obligatoires d'admissibilité que la soumission n'a pas respecté. Un soumissionnaire dont la soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II recevra un REC qui précisera que sa soumission a été jugée recevable au regard des exigences examinées au cours de la phase II. Le soumissionnaire en question ne sera pas autorisé à soumettre des informations supplémentaires en réponse au REC.

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8476-196083/A N° de réf. du client - Client Ref. No. W8476-196083 N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

c) Le soumissionnaire disposera de la période de temps précisée dans le REC (« période de grâce ») pour remédier à l'omission de répondre à l'une ou l'autre des exigences obligatoires d'admissibilité inscrites dans le REC en fournissant au Canada, par écrit, des informations supplémentaires ou des clarifications en réponse au REC. Les réponses reçues après la fin de la période de grâce ne seront pas prises en considération par le canada sauf, dans les circonstances et conditions expressément prévues par la REC.

- d) La réponse du soumissionnaire doit adresser uniquement les exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le rapport d'évaluation de conformité (REC) et considérées comme non accomplies, et doit inclure uniquement les renseignements nécessaires pour ainsi se conformer aux exigences. Toutefois, dans le cas où une réponse aux exigences obligatoires d'admissibilité énumérées dans le REC entraînera nécessairement la modification d'autres renseignements qui sont déjà présents dans la soumission, les rajustements nécessaires devront être mis en évidence par le soumissionnaire. La réponse au REC ne doit pas inclure de changement à la soumission financière. Toute autre information supplémentaire qui n'est pas requise pour se conformer aux exigences ne sera pas prise en considération par le Canada.
- e) La réponse du soumissionnaire au REC doit indiquer dans chaque cas l'exigence obligatoire d'admissibilité du REC à laquelle elle répond, notamment son indication dans la section correspondante de la soumission initiale, la formulation de la modification proposée pour cette section, ainsi que la formulation et l'emplacement dans la soumission de toute autre modification corrélative découlant nécessairement de cette modification. Pour chaque modification corrélative, le soumissionnaire doit inclure une justification expliquant en quoi cette modification corrélative est une conséquence nécessaire de la modification proposée pour répondre à l'exigence obligatoire d'admissibilité. Il n'incombe pas au Canada de réviser la soumission du soumissionnaire; en outre, le défaut de révision par le soumissionnaire conformément au présent sous-alinéa est à ses propres risques. Toutes les informations fournies doivent satisfaire aux exigences de la demande de soumissions.
- f) Tout changement apporté à la soumission par le soumissionnaire en dehors de ce qui est demandé, sera considéré comme étant de l'information nouvelle et ne sera pas prise en considération. L'information soumise selon les exigences de cette demande de soumissions en réponse au REC remplacera, intégralement et uniquement la partie de la soumission originale telle qu'elle est autorisée dans cette section.
- g) Les informations supplémentaires soumises pendant la phase II et permises par cette section seront considérées comme faisant partie de la soumission et seront prises en compte par le Canada dans l'évaluation de la soumission lors de la phase II que pour déterminer si la soumission respecte les exigences obligatoires admissibles. Celles-ci ne seront utilisées à aucune autre phase de l'évaluation pour augmenter ou diminuer les notes que la soumission originale pourrait obtenir sans les avantages de telles informations additionnelles. Par exemple, un critère obligatoire admissible qui exige l'obtention d'un nombre minimum de points pour être considéré conforme sera évalué à la phase II afin de déterminer si cette note minimum obligatoire aurait été obtenue si le soumissionnaire n'avait pas soumis les renseignements supplémentaires en réponse au REC. Dans ce cas, la soumission sera considérée comme étant conforme par rapport à ce critère obligatoire admissible, et les renseignements supplémentaires soumis par le soumissionnaire lieront le soumissionnaire dans le cadre de sa soumission, mais la note originale du soumissionnaire, qui était inférieure à la note minimum obligatoire pour ce critère obligatoire admissible, ne changera pas, et c'est cette note originale qui sera utilisée pour calculer les notes pour la soumission.
- h) Le Canada déterminera si la soumission est recevable pour les exigences examinées à la phase II, en tenant compte de l'information supplémentaire ou différente ou de la clarification fournie par le soumissionnaire conformément à la présente section. Si la soumission n'est jugée recevable au regard

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

ld de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

des exigences examinées à la phase II à la satisfaction du Canada, la soumission financière sera jugée non recevable et rejetée.

i) Uniquement les soumissions jugées recevables selon les exigences examinées à la phase II et à la satisfaction du Canada seront ensuite évaluées à la phase III.

4.1.1.4 Phase III: Évaluation finale de la soumission

- a) À la phase III, les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les exigences d'évaluation technique et financière. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, y compris les exigences d'évaluation technique et financière.
- b) Une soumission est non recevable et rejetée d'emblée si elle ne respecte pas tous les exigences d'évaluation obligatoires de la demande de soumissions.

Veuillez consulter:

Annexe D: Instructions aux soumissionnaires

Le processus de conformité des soumissions en phase ne s'appliquera qu'aux critères techniques obligatoires décrits dans la Phase 1 - Évaluation des besoins et aux critères financiers.

Les échantillons sont demandés au plus tard 30 jours après la demande par un représentant autorisé du Canada. Les soumissionnaires doivent faire parvenir les échantillons à la consigne.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, rendu droits acquittés (DDP), incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter toutes les exigences de la demande de soumissions pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <u>Intégrité – Formulaire de déclaration</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la <u>Politique d'inadmissibilité et de suspension</u> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « <u>soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF</u> » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe intitulée Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation remplie pour chaque membre de la coentreprise.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

ld de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Énoncé des travaux

L'Entrepreneur doit fournir le produits(s) en conformité avec l'Annexe B : Énoncé des Travaux

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

<u>2010A</u> (2018-06-21), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du Contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard 90 jours après l'octroi du contrat.

6.4.2 Biens optionnels

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services ou les deux, qui sont décrits à l'Annexe E : Base de Paiement du contrat selon les mêmes conditions et aux prix et(ou) aux taux établis dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

6.4.3 Points de livraison

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés ci-dessous :

Ministère de la Défense nationale 25° Dépôt d'approvisionnement des Forces canadiennes 6363, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1N 2E9 Canada

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Nom : Jean-François Caty

Organisation : Services Publics et Approvisionnement Canada

Adresse: Place du Portage, Phase III, 8C2

11 rue Laurier, Gatineau, Quebec Téléphone : 819-420-1752

Courriel: jean-francois.caty@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2. Autorité d'approvisionnement

	L'autori	té d'appro	ovisionnemen	t pour	le conti	rat sera	désignée	ultérieuren	nent.
--	----------	------------	--------------	--------	----------	----------	----------	-------------	-------

Nom :
Organisation :
Adresse :
Téléphone :
Courriel:

6.5.3 Autorité technique

L'autorité technique pour le contrat sera désignée ultérieurement.

Nom :	
Organisation :	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

L'autorité technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec l'autorité technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom :	
Organisation:	
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé *un prix unitaire ferme (voir Annexe E- Base de paiement)*. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limitation des dépenses

Clause du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17) Limite de Prix

6.6.3 Paiement Multiples

Clause du Guide des CCUA H1001C (2008-05-12), Paiements Multiples

6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

C2000C (2007-11-30) Taxes - entrepreneur établi à l'étranger C2611C (2007-11-30) Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur G1005C (2016-01-28) Assurance – Aucune exigence particulière

6.6.5 Paiement électronique de factures – contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
- a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse suivante pour attestation et paiement : TBD
- b. Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.
- c. Un (1) exemplaire doit être envoyé au consignataire.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

ld de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.8.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Manquement de la part de l'entrepreneur

Lorsqu'un Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi a été conclu avec Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail, l'entrepreneur reconnaît et s'engage, à ce que cet accord demeure valide pendant toute la durée du contrat. Si l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi devient invalide, le nom de l'entrepreneur sera ajouté à la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF ». L'imposition d'une telle sanction par EDSC fera en sorte que l'entrepreneur sera considéré non conforme aux modalités du contrat.

6.8.3 Clauses du Guide des CCUA

A9131C (2014-11-27) Programme des marchandises contrôlées - Contrat

B7500C (2006-06-16) Marchandises excédentaires

D2025C (2017-08-17) Matériaux d'emballage en bois

D5328C (2014-06-26) Inspection et acceptation

D5545C (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (code de

l'assurance de la qualité C)

D6010C (2007-11-30) Palettisation

D9002C (2007-11-30) Ensembles incomplets

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur ______ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) 2010 A Conditions générales : Biens : complexité moyenne (2018-06-21)
- c) Annexe B, Énoncé des travaux
- d) Annexe E. Base de Paiement
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du (TBD)

6.11 Contrat de défense

Clause du Guide des CCUA A9006C (2012-07-16), Contrat de défense

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$ de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

% Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE B

SYSTÈMES D'INTENSIFICATION D'IMAGES ET D'IMAGERIE THERMIQUE EN LIGNE (SIIITL)

ÉNONCÉ DES TRAVAUX



Numéro de référence : W8476-196083

Date: 14 mai 2019

Préparé par :
DAPES 9
Autorité technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas des marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

14 mai 2019

1 PORTÉE

1.1 Objectif

Le présent énoncé des travaux (EDT) a pour objectif de décrire les tâches et les livrables qu'exige le Canada de l'entrepreneur ou des entrepreneurs afin de fournir des systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne (SIIITL) dans le cadre du Projet de systèmes pour tireurs d'élite (PSTE).

1.2 Contexte

L'ensemble SIIITL permettra d'accroître la portée efficace des tireurs d'élite de l'Armée canadienne en leur permettant d'identifier des cibles et de tirer sur celles-ci lorsque la luminosité est faible, pendant des opérations nocturnes et à travers des éléments obscurcissants. Les deux systèmes (le système d'intensification d'images et le système d'imagerie thermique) constitueront chacun un système de visée autonome pouvant être fixé facilement sur le rail OTAN d'un fusil à verrou de tireur d'élite, directement devant le viseur de jour du tireur d'élite. L'ensemble SIIITL sera utilisé avec les fusils à verrou de calibre variant de 7,62 à 12,7 mm. La figure 1 constitue le tableau de répartition de l'équipement pour chacun des deux systèmes.

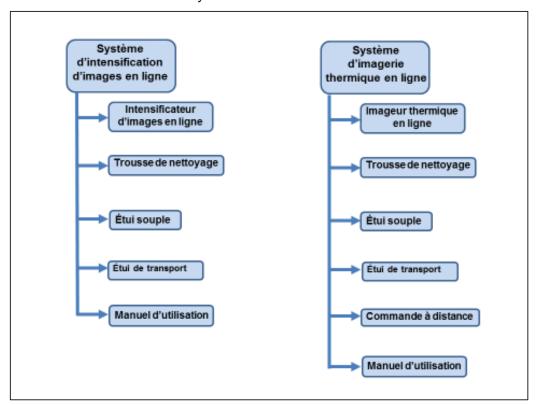


Figure 1 : Tableau de répartition de l'équipement de l'ensemble SIIITL

ANNEXE B

14 mai 2019

1.3 Acronymes

AT Autorité technique

COTS Commercial sur étagère

EDT Énoncé des travaux

FEO Fabricant de l'équipement d'origine

ISO Organisation internationale de normalisation
ITFC Instruction technique des Forces canadiennes
LPPR Liste des pièces de rechange recommandées

NNO Numéro de nomenclature OTAN

OTAN Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PSTE Projet de systèmes pour tireurs d'élite

SIIITL Systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique

en ligne

14 mai 2019

2 DOCUMENTS APPLICABLES

2.1 Les documents suivants font partie intégrante de la présente spécification dans la mesure prescrite et servent à l'appuyer lorsqu'ils sont mentionnés en référence. Tous les autres documents cités en référence ne constituent que des compléments d'information. En cas de divergence entre les documents mentionnés en référence et le contenu de la spécification, le contenu de cette dernière doit avoir préséance.

D-01-100-214/SF-000 : Spécification pour la préparation des documents d'approvisionnement en matériel des Forces canadiennes;

ISO 9001 : Management de la qualité;

OTAN AAP-6 Glossaire de termes et définitions de l'Agence OTAN de normalisation (AON).

3 LIVRABLES

3.1 SIIITL

L'entrepreneur ou les entrepreneurs doivent fournir les systèmes indiqués ci-dessous qui doivent satisfaire à toutes les exigences énoncées à l'annexe C, Exigences opérationnelles et techniques :

- a. Système d'intensification d'images en ligne;
- b. Système d'imagerie thermique en ligne.

3.2 Liste des pièces de rechange recommandées

L'entrepreneur doit fournir une liste des pièces de rechange recommandées (LPRR) renfermant les éléments de données nécessaires indiqués à la figure 5 du document D-01-100-214/SF-000, Spécification pour la préparation des documents d'approvisionnement en matériel des Forces canadiennes. La LPRR doit énumérer les pièces de rechange et les accessoires que consommerait un technicien de l'électro-optique effectuant l'ensemble des réparations ne nécessitant pas d'ouvrir les viseurs.

3.3 Ensemble de dessins

- 3.3.1 L'entrepreneur doit fournir les dessins de toutes les pièces de rechange recommandées que le Canada a choisi d'obtenir dans la LPRR livrée, avec assez de détails pour en permettre le catalogage en vue de l'obtention d'un NNO.
- 3.3.2 L'entrepreneur doit fournir un dessin pour le système de l'ensemble supérieur, ce qui comprend le système en ligne, l'étui rigide, l'étui souple et la trousse de nettoyage.
- 3.4 Manuel d'utilisation/de l'utilisateur du FEO
- 3.4.1 L'entrepreneur doit fournir un manuel d'utilisation/de l'utilisateur du fabricant de l'équipement d'origine (FEO) en anglais ou en version bilingue (anglais et français) en format papier et de fichier natif afin que tout le contenu (texte, images, illustrations et tableaux) puisse être modifié. Le manuel doit décrire le mode de fonctionnement et de réglage du système et inclure les directives d'entretien nécessaires que doit suivre l'utilisateur afin que la garantie du FEO puisse être maintenue.
- 3.4.2 L'entrepreneur doit accorder au Canada les droits du FEO pour remettre en forme le manuel d'utilisation/de l'utilisateur du FEO afin de l'adapter au format d'une Instruction technique des Forces canadiennes (ITFC) aux fins de distribution dans les Forces armées canadiennes.

14 mai 2019

- 3.5 Manuel d'entretien/des pièces du FEO
- 3.5.1 L'entrepreneur doit fournir un manuel d'entretien/des pièces du FEO en anglais ou en version bilingue (anglais et français) en format papier et de fichier natif afin que tout le contenu (texte, images, illustrations et tableaux) puisse être modifié. Le manuel doit fournir au minimum les détails complets de toutes les tâches d'entretien que pourrait effectuer un technicien de l'électro-optique et qui ne nécessitent pas d'ouvrir le viseur. Ces réparations se limitent d'habitude aux tâches n'exigeant pas d'outils spéciaux et pouvant être accomplies en moins d'une heure.
- 3.5.2 L'entrepreneur doit accorder au Canada les droits du FEO pour remettre en forme le manuel d'entretien/des pièces du FEO afin de l'adapter au format d'une Instruction technique des Forces canadiennes (ITFC) aux fins de distribution dans les Forces armées canadiennes.
- 3.6 Réunion de lancement du contrat

L'entrepreneur doit prendre les dispositions nécessaires afin de permettre la tenue d'une réunion de lancement du contrat avec le Canada, par téléconférence dans les 20 jours suivant l'attribution du contrat. Cette réunion servira à discuter des échéances et des livrables dans le cadre du projet.

4 EXIGENCES

- 4.1 Assurance de la qualité
- 4.1.1 L'entrepreneur doit établir, mettre en œuvre, documenter et maintenir un système de qualité conforme aux exigences contractuelles qui respecte les objectifs du modèle de système de qualité ISO 9001 ou un équivalent pour le présent contrat.
- 4.1.2 L'entrepreneur doit effectuer des inspections et des essais de conformité de la qualité pendant la confection, conformément au plan d'essais d'acceptation standard de l'entrepreneur. Les détails relatifs au plan d'essais, ainsi que les documents sur les inspections et les essais, doivent être fournis au MDN sur demande. Le MDN se réserve le droit d'envoyer un ou des représentants afin d'assister aux essais de réception en production pour tous les systèmes (quantités obligatoires et facultatives). Le MDN avertira l'entrepreneur d'une visite d'assurance de la qualité au moins deux (2) semaines à l'avance.
- 4.2 Vérification des performances en cours de production
- 4.2.1 Le MDN se réserve le droit de procéder à un essai de vérification des performances en cours de production aux fins d'assurance de la qualité du lot de livraison de systèmes afin de vérifier la conformité aux exigences énoncées à l'annexe C. Les essais de vérification seront menés dans un laboratoire agréé du MDN conformément aux procédures d'essai mentionnées à l'appendice 1. Le lot de livraison peut être une partie ou la totalité de la quantité livrable, selon le calendrier de livraison convenu.
- 4.2.2 Tous les systèmes réussissant les essais de vérification des performances en cours de production seront conservés par le MDN à titre de livrable.
- 4.2.3 Tous les systèmes échouant aux essais seront retournés à l'entrepreneur pour y être réparés avant d'être soumis à nouveau à des essais de vérification des performances en cours de production. Les seconds essais seront menés dans un laboratoire agréé du MDN conformément aux procédures d'essai mentionnées à l'appendice 1. En cas d'échec subséquent aux essais de vérification des performances en cours de production lors des seconds essais de tout système en particulier, ce dernier sera retourné à l'entrepreneur et ne sera pas accepté à titre de livrable dans le cadre du présent contrat. L'entrepreneur doit fournir un système de remplacement pour tout système ayant échoué aux essais de vérification des performances en cours de production. Tout système de remplacement pourrait faire l'objet d'essais de vérification des performances en cours de production, à la discrétion de l'AT.

APPENDICE 1 de l'ANNEXE B PROCÉDURES D'ESSAI DANS LE CADRE DE LA VPP



Numéro de référence : W8476-196083

Date: 14 mai 2019

Préparé par :
DAPES 9
Autorité technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas des marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

1 PROCÉDURES D'ESSAI

Les procédures d'essai suivantes permettent de vérifier la conformité de certaines exigences énoncées à l'annexe C pendant la production des SIIITL.

Documents applicables:

MIL-STD-150A: Photographic Lenses

STANAG 4349 (Edition 1): Measurement of the Minimum Resolvable Temperature Difference of Thermal Cameras (09-Aug-1995)

ITOP 3-2-838: International Test Operations Procedures: Direct View Optics

1.1 Performances de résolution et DTMR

1.1.1. Essai 1a : Performances de résolution de l'intensificateur d'images en ligne

- i. Type : Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité : Exigence 3.1.2.1.
- iii. Méthodologie d'essai : Les performances de résolution de l'intensificateur d'images en ligne doivent être mesurées à l'aide d'une cible de résolution USAF 1951 négative conformément à la norme MIL-STD-150A, dans les conditions suivantes :
 - La Température de couleur de la source optique : 2856K ± 50K
 - b. Luminance de l'arrière-plan mesurée à l'objectif de l'intensificateur d'image en ligne: 0.01 Lux;
 - Luminance de la cible est mesurée à l'objectif de l'intensificateur d'images en ligne;
 - d. Contraste, C = (ET EB) / EB où:
 - 1. ET: Luminance de la cible,
 - 2. EB: Luminance de l'arrière-plan;
 - e. L'image de la cible de résolution est visualisée sur l'écran au phosphore de l'intensificateur d'images en ligne à l'aide d'une

- lunette de visée Schmidt & Bender 5-25x56 PM II à un grossissement de $10,00 \pm 0,05$;
- f. Un minimum de trois observateurs est utilisé pour effectuer le test;
- g. Les réponses des observateurs sont moyennées géométriquement;
- Le critère utilisé pour la résolution est qu'il est possible de résoudre les trois barres verticales et les trois barres horizontales d'un élément de la cible de résolution USAF 1951.

1.1.2. Essai 1 b : Performances de DTMR de l'imageur thermique en ligne

- i. Type : Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité : Exigence 4.1.2.1.
- iii. Méthodologie d'essai : Les performances de DTMR de l'imageur thermique en ligne doivent être mesurées conformément au STANAG 4349 (édition 1) de l'OTAN dans les conditions suivantes :
 - a. Une cible à quatre barres sera utilisée ;
 - La mesure est effectuée avec les barres dans l'orientation verticale uniquement;
 - c. Température ambiante: 20 ° C ± 2 ° C;
 - d. Les barres sont visualisées sur l'écran de l'imageur thermique en ligne à l'aide d'une lunette de visée Schmidt & Bender 5-25x56 PM II à un grossissement de 10,00 ± 0,05;
 - e. Un minimum de trois observateurs est utilisé pour effectuer le test;
 - f. Les réponses des observateurs sont moyennées géométriquement;
 - g. Le critère utilisé pour la résolution est qu'il est possible de résoudre les quatre barres verticales.

1.2. Essai 2 : Champ de vision

- i. Type: Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.3.1;
 - b. Imageur thermique en ligne : Exigence 4.1.3.1.
- iii. Méthodologie d'essai : Le champ de vision angulaire sera mesuré conformément à la section 4.4 du document ITOP 3-2-838.

1.3. Essai 3 : Fonctionnement sous haute température

- i. Type: Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.4.1.1;
 - b. Imageur thermique en ligne : Exigence 4.1.4.1.1.
- iii. Méthodologie d'essai :
 - a. AECTP 300, Method 302, Procedure II, Constant temperature;
 - Conditionnez le dispositif en ligne à la température indiquée pendant 12 à 24 heures;
 - c. Soumettez le système à l'essai après stabilisation de la température :
 - 1. Fixez l'appareil en ligne sur le rail OTAN,
 - 2. Ouvrez l'oculaire et l'objectif en retirant les housses de protection,
 - 3. Observez l'image dans l'oculaire (chambre climatique assombrie pour l'intensificateur d'images),
 - 4. Procédez à l'étalonnage du système,
 - 5. Utilisez les commandes du système tout en observant l'image,
 - 6. Utilisez la commande à distance tout en observant l'image,
 - 7. Fermez l'oculaire et l'objectif en les recouvrant des housses de protection,
 - 8. Retirez l'appareil en ligne du rail OTAN.

1.4. Essai 4 : Fonctionnement sous basse température

- i. Type: Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.4.2.1;
 - b. Imageur thermique en ligne : Exigence 4.1.4.2.1.
- iii. Méthodologie d'essai :
 - a. AECTP 300, Method 303, Procedure II and III;
 - Conditionnez le dispositif en ligne à la température indiquée pendant 12 à 24 heures;
 - c. Soumettez le système à l'essai après stabilisation de la température :
 - 1. Fixez l'appareil en ligne sur le rail OTAN,
 - 2. Ouvrez l'oculaire et l'objectif en retirant les housses de protection,
 - 3. Observez l'image dans l'oculaire (chambre climatique assombrie pour l'intensificateur d'images),
 - 4. Procédez à l'étalonnage du système,
 - Utilisez les commandes du système tout en observant l'image,
 - 6. Utilisez la commande à distance tout en observant l'image,
 - 7. Fermez l'oculaire et l'objectif en les recouvrant des housses de protection,
 - 8. Retirez l'appareil en ligne du rail OTAN.

1.5. Essai 5 : Immersion dans l'eau

- i. Type : Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.5.1;
 - b. Imageur thermique en ligne : Exigence 4.1.5.1.

iii. Méthodologie d'essai :

- a. AECTP 300, Method 307, Immersion, profondeur de 1 mètre pendant 30 minutes;
- La température de préconditionnement sera de 27 °C audessus de celle de l'eau.

1.6. Essai 6: Résistance aux chocs/explosions

- i. Type: Évaluation sur le champ de tir;
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.7.1;
 - b. Imageur thermique en ligne: Exigence 4.1.7.1.
- iii. Méthodologie d'essai:
 - a. Montez-démontez-montez le dispositif en ligne sur le rail
 OTAN d'un fusil à verrou de calibre 0,50, sans lunette optique.
 - Mettez le dispositif en ligne sous tension, activez toutes les commandes et fonctions et observez l'image à travers l'oculaire du dispositif en ligne pour vérifier le bon fonctionnement de ce dispositif avant le déclenchement des cartouches.
 - c. Lorsque le dispositif en ligne est sous tension, tirez 20 cartouches de calibre 0,50 à partir du fusil à verrou, alors que le dispositif en ligne est monté sur le rail de l'OTAN.
 - d. Après avoir tiré les 20 cartouches, observez l'image à travers l'oculaire du dispositif en ligne et utilisez toutes les commandes et fonctions du dispositif en ligne pour évaluer le fonctionnement du dispositif en ligne après le tir.
 - e. Démontez-montez le dispositif en ligne sur le rail OTAN du fusil à verrou pour confirmer le fonctionnement du montage.

ANNEXE C

SYSTÈMES D'INTENSIFICATION D'IMAGES ET D'IMAGERIE THERMIQUE EN LIGNE (SIIITL)

EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET TECHNIQUES



Numéro de référence : W8476-196083

Date: 14 mai 2019

Préparé par :
DAPES 9
Autorité technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas des marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

1 Portée

1.1 Objectif

Le présent document définit les exigences techniques obligatoires des systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne (SIIITL).

1.2. Acronymes

AECTP Publication interalliée sur les essais relatifs aux conditions

environnementales

AT Autorité technique

FED-STD Norme fédérale

FEO Fabricant de l'équipement d'origine

MOA Minute d'angle

NEDT Bruit différentiel de température équivalente

DTMR Différence de température minimale résolvable

OTAN Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

SIIITL Systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique

en ligne

STANAG Accord de normalisation

1.3. Définitions

« *Minute d'angle (MOA)* » : mesure angulaire définie comme étant 1/60^e de degré. 1 MOA vaut 2,9 cm sur une plage de 100 m.

« cy/mrad » : cycles par milliradiens

1.4. Documents applicables

Les documents suivants font partie intégrante de la présente spécification dans la mesure prescrite et servent à l'appuyer lorsqu'ils sont mentionnés en référence. Tous les autres documents cités en référence ne constituent que des compléments d'information. En cas de divergence entre les documents mentionnés en référence et le contenu de la spécification, le contenu de cette dernière doit avoir préséance.

AECTP 300 : Climatic Environmental Tests, édition 3;

AECTP 400: Mechanical Environmental Tests, édition 3;

STANAG 4694 : NATO Accessory Rail.

2. Tableau de répartition de l'équipement

La figure 1 constitue le tableau de répartition de l'équipement pour chacun des deux systèmes.

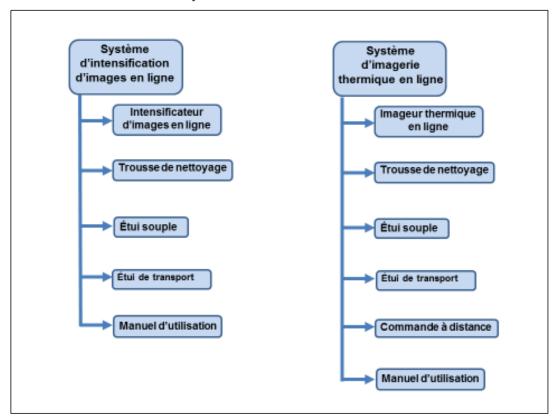


Figure 1 : Tableau de répartition de l'équipement de l'ensemble SIIITL

3. Exigences opérationnelles et techniques – INTENSIFICATEUR D'IMAGES

NUMÉRO	EXIGENCE
3.1	Exigences en matière de performances opérationnelles
3.1.1	Concept opérationnel
3.1.1.1	L'intensificateur d'images en ligne doit être du type à pinces à monter sur le rail supérieur de l'arme du tireur d'élite, directement devant le viseur optique.
3.1.2	Performances de résolution
3.1.2.1	La résolution de l'intensificateur d'image en ligne doit être supérieure ou égale aux valeurs indiquées ci-dessous aux valeurs de contraste correspondantes, en utilisant la méthodologie d'essai décrite à l'appendice 3 de l'annexe D, para. 1.1.1. iii.
	Contraste Résolution (cy/mrad) 3.0 3.56 2.0 3.32 1.0 2.88 0.80 2.62 0.60 2.12 0.40 1.02 0.30 0.56
3.1.3	Champ de vision
3.1.3.1	Le champ de vision horizontal de l'intensificateur d'images en ligne doit se situer entre 6° et 10°.
3.1.4	Conditions environnementales
3.1.4.1	Haute température
3.1.4.1.1	L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à haute température associés aux régions climatiques A3, A2 et A1 (+49°C max), telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. La norme AECTP 300, Ed 3, Method 302, High Temperature Operation (constant temperature), Procedure II, ou toute autre

NUMÉRO	EXIGENCE
	méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.4.1.2	L'intensificateur d'images en ligne doit être entreposé sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à haute température associés aux régions climatiques A3, A2 et A1 (+60°C max), telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2.
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 302, High Temperature Storage, Procedure I, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.4.2	Basse température
3.1.4.2.1	L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à basse température associés aux régions climatiques C0 et C1, telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. Pour cette exigence, la limite inférieure de la région climatique C1 sera évaluée à -32°C.
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 303, Procedure II and III, C1 Cold, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.4.2.2	L'intensificateur d'images en ligne doit être entreposé sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à basse température associés aux régions climatiques C0, C1 et C2, telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. Pour cette exigence, la limite inférieure de la région climatique C2 sera évaluée à -40°C.
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 303, Procedure I a, C2 Cold, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.4.3	Humidité élevée
3.1.4.3.1	L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage ni dégradation du rendement dans tous les environnements à humidité élevée associés aux régions climatiques B1 et B2 telles que décrites dans les documents STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2.

NUMÉRO	EXIGENCE
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 306, Procedure I, Aggravated Cycle (Figure 1) +30°C to +60°C at 95% RH, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.4.4	Chasse-poussière
3.1.4.4.1	L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner et être entreposé sans subir aucun dommage ni dégradation du rendement dans les environnements où il y a des particules fines de poussière dans l'air.
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 313, Procedure I, Blowing Dust, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence. L'obtention d'un indice IP6X est également un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.4.5	Cargaison en vrac
3.1.4.5.1	L'intensificateur d'images en ligne, non-emballé, doit fonctionner sans aucune dégradation du rendement après avoir subi 20 minutes de vibrations dans une cargaison en vrac pendant un transport de combat.
	La norme AECTP 400, Ed 3, Method 406, Loose Cargo, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.4.6	Chute pendant le transport
3.1.4.6.1	L'intensificateur d'images en ligne, non-emballé, doit fonctionner sans aucune dégradation du rendement après avoir été soumis à une chute de 122 cm sur les faces, les bords et les coins de l'intensificateur d'images en ligne.
	La norme AECTP 400, Ed 3, Method 414, Procedure I, Transit Drop, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.4.7	Altitude
3.1.4.7.1	L'intensificateur d'image en ligne doit être stocké, transporté et fonctionner sans dommages physiques ni dégradation des performances dans tous les environnements à basse pression d'air ambiant, du niveau de la mer à 4 572 m d'altitude-pression au-dessus du niveau de la mer.

NUMÉRO	EXIGENCE
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 312, Procedure II, Operation/Air Carriage, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.5	Immersion dans l'eau
3.1.5.1	Dans toute configuration d'utilisation ou de rangement, l'intensificateur d'image en ligne doit subir aucun dommage ni dégradation du rendement lorsqu'il est immergé dans l'eau à une profondeur d'un mètre ou plus sous la surface, durant 30 minutes ou plus. Pour cela, l'intensificateur d'image en ligne ne doit nécessiter aucune préparation ni modification matérielle avant l'immersion et il doit être pleinement opérationnel immédiatement après l'immersion, sans aucune préparation ni séchage.
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 307, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence. L'obtention d'un indice IPX7 ou IPX8 est également un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
3.1.6	Émission de bruits
3.1.6.1	L'intensificateur d'images en ligne, après avoir été installé sur l'arme et pendant qu'il est utilisé, ne doit pas émettre de bruits provenant des pièces internes qui peuvent être détectés à une distance au-delà de 10 m.
3.1.7	Résistance aux chocs/explosions
3.1.7.1	L'intensificateur d'images en ligne, lorsqu'il est installé sur un fusil à verrou d'un calibre de 0.50, doit résister le choc d'au moins 20
	cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des performances ou du fonctionnement.
3.1.8	cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des
3.1.8 3.1.8.1	cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des performances ou du fonctionnement.
	cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des performances ou du fonctionnement. Fonctionnement continu L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner en continu pendant 4 heures ou plus sans qu'il faille remplacer la batterie, dans
3.1.8.1	cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des performances ou du fonctionnement. Fonctionnement continu L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner en continu pendant 4 heures ou plus sans qu'il faille remplacer la batterie, dans des conditions d'utilisation standard, à la température ambiante.
3.1.8.1 3.2	cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des performances ou du fonctionnement. Fonctionnement continu L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner en continu pendant 4 heures ou plus sans qu'il faille remplacer la batterie, dans des conditions d'utilisation standard, à la température ambiante. Exigences techniques
3.1.8.1 3.2 3.2.1	cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des performances ou du fonctionnement. Fonctionnement continu L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner en continu pendant 4 heures ou plus sans qu'il faille remplacer la batterie, dans des conditions d'utilisation standard, à la température ambiante. Exigences techniques Mise sous tension L'intensificateur d'images en ligne doit être alimenté par une batterie

NUMÉRO	EXIGENCE
3.2.1.3	L'intensificateur d'images en ligne doit être sous tension dans un délai de six secondes.
3.2.2	Généralités
3.2.2.1	L'intensificateur d'images en ligne doit pouvoir être mis en porte automatiquement.
3.2.2.2	Le tube I-Square doit avoir un facteur de mérite (FOM) d'au moins 2200.
3.2.3	Couleur d'image
3.2.3.1	La couleur d'image de l'intensificateur d'images en ligne doit être le phosphore blanc.
3.2.4	Grossissement optique
3.2.4.1	L'intensificateur d'images en ligne doit produire une image représentant un grossissement unitaire.
3.2.5	Commandes de réglage
3.2.5.1	L'intensificateur d'images en ligne doit comporter une fonctionnalité de commande manuelle de gain.
3.2.5.2	L'intensificateur d'images en ligne doit avoir une plage de focalisation de l'objectif où le plan objet le plus proche n'est pas plus grand que 40m et le plan objet le plus loin est à l'infinité.
3.2.6	Oculaire
3.2.6.1	L'oculaire de l'intensificateur d'images en ligne doit avoir une surface résistant aux égratignures.
3.2.7	Objectif
3.2.7.1	L'objectif de l'intensificateur d'images en ligne doit avoir une surface résistant aux égratignures.
3.2.8	Dimensions/masse
3.2.8.1	La masse de l'intensificateur d'images en ligne, à l'exclusion des batteries, du capuchon de l'objectif et de la quincaillerie de montage, doit être égale ou inférieur à 1,75 kg.
3.2.8.2	La longueur de l'intensificateur d'images en ligne doit être égale ou inférieure à 275 mm.
3.2.8.3	La largeur de l'intensificateur d'images en ligne doit être égale ou inférieure à 125 mm.
3.2.8.4	La hauteur de l'intensificateur d'images en ligne doit être égale ou inférieure à 125 mm.

NUMÉRO	EXIGENCE
3.2.9	Fini
3.2.9.1	L'intensificateur d'images en ligne, à l'exclusion de l'oculaire et de l'objectif, doit être de couleur noire ou havane.
3.2.9.2	Toute surface extérieure métallique de l'intensificateur d'images en ligne doit être anodisée avec un fini mat.
3.2.10	Montage/interface
3.2.10.1	Le dispositif de montage de l'intensificateur d'images en ligne doit être compatible avec le rail OTAN standard, tel que précisé dans le document STANAG 4694.
3.2.10.2	Lorsque l'intensificateur d'images en ligne est monté sur un rail OTAN, l'oculaire doit avoir une distance verticale de 38,1 mm ± 1 mm lorsque mesuré depuis le dessus du rail OTAN jusqu'au centre de l'oculaire.
3.2.10.3	L'intensificateur d'images en ligne doit être monté sur un rail OTAN en 5 secondes, sans l'aide d'outils.
3.2.10.4	L'intensificateur d'images en ligne doit être retiré d'un rail OTAN en 5 secondes, sans l'aide d'outils.
3.2.11	Accessoires
3.2.11.1	Housse de protection
3.2.11.1.1	L'intensificateur d'images en ligne doit comporter une housse de protection rabattable et remplaçable pour l'objectif.
3.2.11.2	Trousse de nettoyage
3.2.11.2.1	Le système d'intensification d'images en ligne doit contenir une trousse de nettoyage de l'objectif.
3.2.11.3	Étui souple
3.2.11.3.1	Le système d'intensification d'images en ligne doit comporter un étui souple permettant de ranger l'intensificateur d'images en ligne, deux batteries supplémentaires, le manuel d'utilisation et la trousse de nettoyage.
3.2.11.4	Étui de transport
3.2.11.4.1	Le système d'intensification d'images en ligne doit comporter un étui de transport rigide pour en protéger le contenu contre tout dommage lors de l'expédition, de la manutention et du rangement.
3.2.11.4.2	L'étui de transport doit permettre de ranger le système d'intensification d'images en ligne complet.

14 mai 2019

NUMÉRO	EXIGENCE
3.2.11.4.3	L'étui de transport doit être étanche lorsqu'il est submergé dans 1 m d'eau pendant 30 minutes conformément au document AECTP 300, Method 307, Procedure I (ou l'équivalent).
	L'obtention d'un indice IPX7 ou IPX8 est également un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
3.2.11.5	Manuel d'utilisation
3.2.11.5.1	Le système d'intensification d'images en ligne doit comporter un manuel d'utilisation.

4. Exigences opérationnelles et techniques – IMAGEUR THERMIQUE

NUMÉRO	EXIGENCE
4.1	Exigences en matière de performances opérationnelles
4.1.1	Concept opérationnel
4.1.1.1	L'imageur thermique en ligne doit être du type à pinces à monter sur le rail supérieur de l'arme du tireur d'élite, directement devant le viseur optique.
4.1.1.2	Le capteur de l'imageur thermique en ligne doit être sans refroidissement.
4.1.2	Performances de DTMR
4.1.2.1	Le DTMR de l'imageur thermique en ligne doit être supérieur ou égal aux valeurs indiquées ci-dessous aux fréquences spatiales correspondantes, en utilisant la méthodologie d'essai décrite à l'appendice 3 de l'annexe D, para. 1.1.2. iii.
	Fréquence spatiale DTMR (cy/mrad) (°C) 0.30 0.09 0.50 0.11 0.75 0.12 1.00 0.15 1.25 0.19 1.50 0.37 1.81 0.60
4.1.3	Champ de vision
4.1.3.1	Le champ de vision horizontal de l'imageur thermique en ligne doit se situer entre 6° et 10°.
4.1.4	Conditions environnementales
4.1.4.1	Haute température
4.1.4.1.1	L'imageur thermique en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à haute température associés aux régions climatiques A3, A2 et A1 (+49°C max), telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. La norme AECTP 300, Ed 3, Method 302, High Temperature Operation (constant temperature), Procedure II, ou toute autre

EXIGENCE
méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour
démontrer la conformité à cette exigence.
L'imageur thermique en ligne doit être entreposé sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à haute température associés aux régions climatiques A3, A2 et A1 (+60°C max), telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2.
La norme AECTP 300, Ed 3, Method 302, High Temperature Storage, Procedure I, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.
Basse température
L'imageur thermique en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à basse température associés aux régions climatiques C0 et C1, telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. Pour cette exigence, la limite inférieure de la région climatique C1 sera évaluée à -32°C.
La norme AECTP 300, Ed 3, Method 303, Procedure II and III, C1 Cold, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.
L'imageur thermique en ligne doit être entreposé sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à basse température associés aux régions climatiques C0, C1 et C2, telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. Pour cette exigence, la limite inférieure de la région climatique C2 sera évaluée à -40°C.
La norme AECTP 300, Ed 3, Method 303, Procedure I a, C2 Cold, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.
Humidité élevée
L'imageur thermique en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage ni dégradation du rendement dans tous les environnements à humidité élevée associés aux régions climatiques B1 et B2 telles que décrites dans les documents STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2.

NUMÉRO	EXIGENCE
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 306, Procedure I, Aggravated Cycle (Figure 1) +30°C to +60°C at 95% RH, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
4.1.4.4	Chasse-poussière
4.1.4.4.1	L'imageur thermique en ligne doit fonctionner et être entreposé sans subir aucun dommage ni dégradation du rendement dans les environnements où il y a des particules fines de poussière dans l'air.
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 313, Procedure I, Blowing Dust, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence. L'obtention d'un indice IP6X est également un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
4.1.4.5	Cargaison en vrac
4.1.4.5.1	L'imageur thermique en ligne, non-emballé, doit fonctionner sans aucune dégradation du rendement après avoir subi 20 minutes de vibrations dans une cargaison en vrac pendant un transport de combat.
	La norme AECTP 400, Ed 3, Method 406, Loose Cargo, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
4.1.4.6	Chute pendant le transport
4.1.4.6.1	L'imageur thermique en ligne, non-emballé, doit fonctionner sans aucune dégradation du rendement après avoir été soumis à une chute de 122 cm sur les faces, les bords et les coins de l'imageur thermique en ligne.
	La norme AECTP 400, Ed 3, Method 414, Procedure I, Transit Drop, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
4.1.4.7	Altitude
4.1.4.7.1	L'imageur thermique en ligne doit être stocké, transporté et fonctionner sans dommages physiques ni dégradation des performances dans tous les environnements à basse pression d'air ambiant, du niveau de la mer à 4 572 m d'altitude-pression au-dessus du niveau de la mer.

re II, Operation/Air te, constitue un te exigence.
ent, l'imageur égradation du rofondeur d'un u plus. Pour cela, une préparation ni tre pleinement is aucune
autre méthode e démontrer la IPX7 ou IPX8 est formité à cette
lé sur l'arme et ts provenant des ance au-delà de
ur un fusil à verrou s 20 cartouches s performances ou
at'an an and and A
ontinu pendant 4 , dans des mbiante.
, dans des
, dans des
, dans des

NUMÉRO	EXIGENCE
4.2.1.3	L'imageur thermique en ligne doit être sous tension dans un délai de six secondes.
4.2.2	Généralités
4.2.2.1	La résolution de l'écran de l'imageur thermique en ligne doit être supérieure ou égale à 640 x 480 pixels.
4.2.2.2	La résolution du capteur de l'imageur thermique en ligne doit être supérieure ou égale à 640 x 480 pixels.
4.2.2.3	Le Bruit différentiel de température équivalente (NEDT) de l'imageur thermique en ligne doit être inférieur ou égale à 50 mK à 20 ° C.
4.2.2.4	L'imageur thermique en ligne doit avoir une plage de focalisation de l'objectif où le plan objet le plus proche n'est pas plus grand que 40m et le plan objet le plus loin est à l'infinité.
4.2.3	Polarité
4.2.3.1	L'imageur thermique en ligne doit comporter une fonction de réglage de la polarité de l'image afin de permettre à l'utilisateur d'exercer un choix entre une image réelle en noir ou blanc.
4.2.4	Grossissement optique
4.2.4.1	L'imageur thermique en ligne doit produire une image représentant un grossissement unitaire.
4.2.5	Commandes de réglage de la luminosité
4.2.5.1	L'imageur thermique en ligne doit comporter des commandes de réglage de la luminosité permettant d'obtenir une qualité d'image optimale.
4.2.6	Oculaire
4.2.6.1	L'oculaire de l'imageur thermique en ligne doit avoir une surface résistant aux égratignures.
4.2.7	Objectif
4.2.7.1	L'objectif de l'imageur thermique en ligne doit avoir une surface résistant aux égratignures.
4.2.8	Dimensions/masse
4.2.8.1	La masse de l'imageur thermique en ligne, à l'exclusion des batteries, du capuchon de l'objectif et de la quincaillerie de montage, doit être égale ou inférieur à 1,75 kg.
4.2.8.2	La longueur de l'imageur thermique en ligne doit être égale ou inférieure à 275 mm.

NUMÉRO	EXIGENCE
4.2.8.3	La largeur de l'imageur thermique en ligne doit être égale ou inférieure à 125 mm.
4.2.8.4	La hauteur de l'imageur thermique en ligne doit être égale ou inférieure à 125 mm.
4.2.9	Fini
4.2.9.1	L'imageur thermique en ligne, à l'exclusion de l'oculaire et de l'objectif, doit être de couleur noire ou havane.
4.2.9.2	Toute surface extérieure métallique de l'imageur thermique en ligne doit être anodisée avec un fini mat.
4.2.10	Montage/interface
4.2.10.1	Le dispositif de montage de l'imageur thermique en ligne doit être compatible avec le rail OTAN standard, tel que précisé dans le document STANAG 4694.
4.2.10.2	Lorsque l'imageur thermique en ligne est monté sur un rail OTAN, l'oculaire doit avoir une distance verticale de 38,1 mm ± 1 mm lorsque mesuré depuis le dessus du rail OTAN jusqu'au centre de l'oculaire.
4.2.10.3	L'imageur thermique en ligne doit être monté sur un rail OTAN en 5 secondes, sans l'aide d'outils.
4.2.10.4	L'imageur thermique en ligne doit être retiré d'un rail OTAN en 5 secondes, sans l'aide d'outils.
4.2.11	Accessoires
4.2.11.1	Housse de protection
4.2.11.1.1	L'imageur thermique en ligne doit comporter une housse de protection rabattable et remplaçable pour l'objectif.
4.2.11.2	Trousse de nettoyage
4.2.11.2.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit contenir une trousse de nettoyage de l'objectif.
4.2.11.3	Étui souple
4.2.11.3.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit comporter un étui souple permettant de ranger l'imageur thermique en ligne, quatre batteries supplémentaires, le manuel d'utilisation et la trousse de nettoyage.
4.2.11.4	Étui de transport

NUMÉRO	EXIGENCE
4.2.11.4.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit comporter un étui de transport rigide pour en protéger le contenu contre tout dommage lors de l'expédition, de la manutention et du rangement.
4.2.11.4.2	L'étui de transport doit permettre de ranger le système d'imagerie thermique en ligne complet.
4.2.11.4.3	L'étui de transport doit être étanche lorsqu'il est submergé dans 1 m d'eau pendant 30 minutes conformément au document AECTP 300, Method 307, Procedure I (ou l'équivalent).
	L'obtention d'un indice IPX7 ou IPX8 est également un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.
4.2.11.5	Commande à distance
4.2.11.5.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit comporter une unité de commande à distance câblée permettant de commander les fonctions principales de l'imageur thermique en ligne.
4.2.11.6	Manuel d'utilisation
4.2.11.6.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit comporter un manuel d'utilisation.

ANNEXE D

SYSTÈMES D'INTENSIFICATION D'IMAGES ET D'IMAGERIE THERMIQUE EN LIGNE

DIRECTIVES À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES



Numéro de référence : W8476-196083

Date: 14 mai 2019

Préparé par :
DAPES 9
Autorité technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas des marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

1 Portée

1.1 Objet

Le présent document décrit le processus d'évaluation des propositions présentées relativement aux systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne (SIIITL), y compris les exigences relatives aux échantillons préalables à l'attribution du contrat (EPAC), les propositions écrites et les essais de suivi que mènera le Canada à l'appui de l'évaluation des soumissions.

1.2. Directives à l'intention des soumissionnaires

Les soumissionnaires doivent respecter les directives précises fournies dans le présent document.

1.3. Acronymes

AT Autorité technique

EPAC Échantillon préalable à l'attribution du contrat

FEO Fabricant de l'équipement d'origine

NNO Numéro de nomenclature OTAN

OTAN Organisation du Traité de l'Atlantique Nord

PSTE Projet de systèmes pour tireurs d'élite

SIIITL Systèmes d'intensification d'images et d'imagerie thermique en ligne

2. Méthodologie d'évaluation technique des propositions

2.1. Aperçu

- 2.1.1. Un contrat sera attribué à l'entrepreneur qui présentera la proposition au prix le plus bas qui est conforme sur le plan technique pour chaque produit.
- 2.1.2. L'évaluation technique des propositions se fera en deux phases où, à la fin de chacune d'elles, un soumissionnaire sera jugé conforme.
- 2.1.3. La proposition retenue sera choisie parmi celles qui ont été jugées conformes aux deux phases de l'évaluation des propositions.

2.2. Phase 1 – Évaluation des exigences

- 2.2.1. La phase 1 constituera un examen physique des échantillons préalables à l'attribution du contrat (EPAC) et de la preuve technique/documentaire obligatoire fournis par les soumissionnaires.
- 2.2.2. Le MDN formera une équipe d'évaluation technique (qui pourrait se composer d'entrepreneurs) afin d'évaluer les propositions conformément aux exigences énoncées dans la matrice de conformité (appendices 1a et 1b de l'annexe D).
- 2.2.3. Toutes les exigences obligatoires doivent être respectées sans quoi la proposition sera jugée non conforme.
- 2.2.4. Si la proposition ne comporte pas de renseignements assez détaillés pour l'évaluer d'après les critères obligatoires, elle sera jugée non conforme.
- 2.2.5. Toutes les propositions jugées entièrement conformes passeront à l'étape 2.
- 2.2.6. Les propositions non conformes seront écartées sans autre évaluation.

2.3. Phase 2 – Vérification de la conformité

- 2.3.1. La phase 2 portera sur les essais de l'EPAC fourni par les soumissionnaires dont la proposition a été jugée recevable au cours de la phase 1. L'EPAC sera évalué par le MDN dans une installation désignée par ce ministère.
- 2.3.2. L'EPAC sera évalué d'après un ensemble d'exigences sélectionnées dans l'annexe C. Ces exigences sont énumérées aux appendices 2a et 2b de l'annexe D.
- 2.3.3. Le MDN sera responsable de planifier et de coordonner cette phase.
- 2.3.4. Si l'EPAC s'avère non conforme à l'une des exigences, les motifs seront consignés, puis la proposition sera jugée non conforme et sera écartée sans aucune autre évaluation.

3. Livrables des propositions

3.1. Matrice de conformité

- 3.1.1. Le soumissionnaire peut choisir de faire une offre pour l'un ou l'autre des systèmes en ligne, ou les deux.
- 3.1.2. Le soumissionnaire doit remplir et soumettre la matrice de conformité, y compris la preuve de conformité, comme cela est précisé aux appendices 1a et 1b de l'annexe D, de même que faire son auto-évaluation à la colonne 5 et remplir les colonnes 6 et 7.
- 3.1.3. Le soumissionnaire doit accompagner sa proposition de la preuve documentaire nécessaire indiquée à la colonne 4. Les renvois à des sources ou à des sites Web externes ne seront pas acceptés.
- 3.1.4. Colonne 4 : « Preuve de conformité »

Cette colonne précise au soumissionnaire le type de données qui doit accompagner la proposition pour démontrer la conformité à une exigence précise.

Documentation technique

- Brochure du système donnant les détails des composants et des caractéristiques de fonctionnement du système;
- Manuel d'utilisation du système;
- Manuel d'entretien du système;
- Dessin ou schéma décrivant clairement les dimensions du produit et l'échelle utilisée;
- Toute documentation supplémentaire fournissant des renseignements sur le produit.

Rapport d'essais

La vérification au moyen d'un rapport d'essais a trait à la présentation d'une preuve objective à l'appui, sous la forme de rapports d'essais complets et vérifiables, y compris les procédures, paramètres, conditions et résultats des essais menés par le fabricant de l'équipement d'origine (FEO) ou un organisme indépendant, accompagnés d'une explication confirmant que le produit ou les produits sont entièrement conformes à l'exigence.

Échantillon préalable à l'attribution du contrat (EPAC)

L'EPAC est un échantillon de l'article offert, fabriqué conformément aux spécifications énoncées à l'annexe B et représentant pleinement l'article fini proposé.

Énoncé de conformité

Un énoncé écrit du soumissionnaire confirmant que le soumissionnaire comprend le critère de l'exigence et que sa proposition doit être conforme à ce critère.

3.1.5. Colonne 5 : « Auto-évaluation du soumissionnaire »

Cette colonne constitue une auto-évaluation du fournisseur où ce dernier devrait indiquer « CONFORME » ou « NON CONFORME » pour chacune des exigences obligatoires évaluées. Chaque cellule comprend un menu déroulant offrant deux choix : « CONFORME » ou « NON CONFORME ».

3.1.6. Colonne 6 : « Renvoi dans le dossier de demande de propositions »
Dans cette colonne, le soumissionnaire doit indiquer clairement à quel endroit dans le dossier de proposition (document, page et paragraphe) l'évaluateur peut trouver les renseignements confirmant la conformité de la proposition aux exigences obligatoires.

3.1.7. Colonne 7 : « Énoncé et/ou commentaire du soumissionnaire »

Dans cette colonne, le soumissionnaire doit donner tout renseignement supplémentaire pertinent qu'il souhaite porter à l'attention de l'évaluateur afin que celui-ci en tienne compte pendant l'évaluation de chacun des critères obligatoires.

3.2. Échantillon préalable à l'attribution du contrat (EPAC)

- 3.2.1. Le soumissionnaire doit fournir deux (2) échantillons de l'article offert, fabriqués conformément aux spécifications énoncées à l'annexe B et représentant pleinement l'article fini proposé.
- 3.2.2. Les EPAC seront utilisés au cours de la phase 1 et de la phase 2 du processus d'évaluation des propositions.
- 3.2.3. Les EPAC de la proposition retenue seront conservés par le MDN et serviront de référence à la fin du processus d'évaluation des propositions; tous les autres EPAC seront retournés aux soumissionnaires.
- 3.2.4. Chaque EPAC doit s'accompagner de ceci :
 - Tous les composants énumérés à l'annexe C;
 - Manuel d'utilisation:
 - Manuel d'entretien

ANNEX	6
1 to	201
APPENDIX	31 January

APPENDICE 1a de l'ANNEXE D - MATRICE DE CONFORMITÉ - INTENSIFICATEUR D'IMAGES WESTFRESENDE 11 and 2019

Directives à l'intention de l'évaluateur :

1. Précisez defessus la dere ainsi que les renségnements sur le sounissionnaire et l'évaluateur.

2. Examinez les réponses du sounissionnaire aux colonnes 5 a 7, puis remplissez les colonnes 9 et 10 pondant l'évaluation de la proposition.

Directives à l'intention du soumissionnaire : 1. Précisez cidessous la date de présentation, le numéro d'identification unique du fournisseur et le produit, puis apposez votre signature. 2. Le typelfa méthode de justification minimum figure à la colonne

. Remplissez les colonnes 5 à 7. L' Toutes les exigences doivent être jugées CONFORMES, sans que la proposition ne passera pas à la phase 2 de l'évaluation des rorpositions. S. Consultez l'annexe D pour les directives détaillées.

Date de présentation : Numéro d'Identification unique du soumissionnaire : Produit : Signature du soumissionnaire

PLIR PAR L'ÉVALUATEUR	Colonne 10	Commentaires de l'évaluateur																								
I-PHASE 1: A REM	Colonne 9	Appréciation de l'évaluateur																								
ÉVALUATION DE LA PROPOSITION - PHASE 1 : A REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR	Colonne 8	Directives à l'intention de l'évaluateur				Examiner la preuve fournie par le soumissionnaire et	confirm er ceci:	 Le fabricant de l'intensificateur d'images en ligne 	possède cinq (5) années d'expérience de la	conception, de la fabrication et de la vente de	systèmes d'intensification d'images en ligne.	 Un lien est établi entre l'intensificateur d'images en 	ligne et un N/P COTS/MOTS dans l'inventaire actuel	du fabricant.	 L'intensificateur d'images en ligne est fondé sur un 	produit utilisé par une organisation militaire ABCA ou	d'un pays membre de l'OTAN ou par un corps de	police civil nord-américain.								
ISSIONNAIRE	Colonne 7	Énoncé et/ou commentaires du soumissionnaire																								
A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	Colonne 6	Renvoi dans le dossier de	demande de	propositions																						
A REM	Colonne 5	Auto-évaluation du soumissionnaire																								
	Colonne 4	Preuve de conformité				Le fabricant de l'intensificateur d'images en ligne ou	un distributeur autorisé doit fournir de la	documentation à l'appui de ceci :	 Le fabricant de l'intensificateur d'images en ligne 	possède cinq (5) années d'expérience de la	conception, de la fabrication et de la vente de	systèmes d'intensification d'images en ligne.	 Un lien doit être établi entre l'intensificateur 	dimages en ligne et un N/P COTS/MOTS dans	l'inventaire actuel du fabricant.	 L'intensificateur d'images en ligne est fondé sur un 	produit utilisé par une organisation militaire ABCA	ou d'un pays membre de l'OTAN ou par un corps de police civil nord-américain.								
	Colonne 3	Type d'exigence				Obligatoire															ď)					
	Colonne 2	Exigence			EXIGENCES ORGANISATIONNELLES	Une proposition dolt être soumise par:	i. le fabricant de l'intensificateur d'images en ligne; ou	ii. un distributeur autorisé représentant le fabricant de	l'intensificateur d'images en ligne.		Le fabricant de l'intensificateur d'images en ligne doit être un fabricant	établi ayant une expérience appréciable des intensificateurs d'images	en ligne destinés à des organisations militaires ou à des services de	police, comme suit:		(a) Qualifications du fabricant - ce dernier doit avoir mené des affaires	en matière de conception, de fabrication et de vente d'intensificateurs	d'images en ligne pendant au moins cinq (5) ans;	(b) Conception éprouvée - les intensificateurs d'images en ligne offerts	doivent être fondés sur un produit commercial sur étagère (COTS) ou	militaire sur étagère (MOTS) de production courante qui, au moment de	la présentation de l'offre, doit être utilisé par une organisation militaire	américaine, britannique, canadienne ou australienne (ABCA), d'un pays	membre de l'Organisation du Traité de l'Atlantique (OTAN) ou un corps	de police civil nord-américain (Canada ou Etats-Unis).	
	Colonne 1																									

1					A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE		ÉVALUATION DE LA PROPOSITION	N - PHASE 1 : Å REMF	PLIR PAR L'ÉVALUATEUR
	Colonne 1				П	П	Colonne 8	Colonne 9	Colonne 10
Controlled to Project Cont							Directives à l'intention de l'évaluateur	Appréciation de l'évaluateur	Commentaires de l'évaluateur
The control of the co					demande de propositions				
Designment and the size of the	Réf. annexe C								
To refused interest common and analyses of a fine ab the act of single disconnect closures. And content and content and act of single disconnect closures. And content and content and act of single disconnect closures. Content a	3.1	Exigences en matière de performances opérationnelles							
Heteropeica de redocidor de l'accident d'annéere de l'accident d'accident de l'accident de l'acciden	3.1.1.1						- évaluateur examinera la documentation technique et out attre renseignement soums avec la proposition not attre renseignement atsomns avec la proposition de determine si l'intensificateur dimagas en ligne set du type à pinces à monter sur le rail supérieur		
to display any values in invalidational registerate in the state of th		O self common one of a side of the se					d'une arme, directement devant le viseur optique.		
Continues to Ministration of Continues to Ministration (Continues to Mini	31.2.1	e		Éroncé de conformité Le MDN confirmera la conformité de la manière détaillée à l'appendos 2 pendant la phase 2.			évaluateur vérifiera fénoncé de conformité fourni par e soun issionnaire.		
Characteristic designation of the state of									
due to their per vision to be control de la chain per en figure de la chain per vision tour control de la chain per vision tour control de la chain per vision tour control de la chain per vision de la mariere de la chain per vision de la mariere de la chain de la chain de la mariere de la chain de la mariere de la chain de la chain de la mariere de la chain de la chain de la chain de la chain de la mariere de la chain de	3.1.3	Champ de vision							
Conditions retrogenerated and experimental experimental and experimental experimental and experimental expe	31.3.1	il de l'intensificateur d'images en ligne		Documentation technique Le MDN confirmera la conformité de la manière détaillée à l'appendice 2 pendant la phase 2.			-évaluateur examinera la documentation technique et out autre renseignement soums soums afin de comfirmer que l'intensificateur d'images en ligne est conforme à l'exigence.		
Hubble temperature franges en fajore dolt fonctionner sans subir aucum Obligatione Documentation technique Documenta	3.1.4	Conditions environnementales							
L' intersificatieut d'intages en ligne deut fourcierne s'ans bair raucon dommages en ligne deut contentre la conformité à la manière dommages en ligne deut fourcierne la capteria d'active de la manière d'active d'acti	3.1.4.1		П						
2. L'Intendictate d'impossible en departement de service de sea se subit aucum Obligatoire Rapport dessais dommage physique n'égotpatient out tendement aucum Obligatoire Rapport dessais dommage physique n'égotpatient out rendement acre tous les normes any commage physique n'égotpatient out rendement acre tous été au région de fectine de service de la somme acre de la commandation de la conformité à coste exigence. Al commage physique an égotpatient ou trendement dens tous les services au région de la conformité à coste exigence. Al conformation de la conformité à coste exigence. Al conformation de service de la conformité à coste exigence. Al conformation de décrite de la conformité à coste exigence. Al conformation de décrite de conformité à coste exigence. Al conformation de décrite de conformité à conformité à coste exigence. Al conformation de décrite de conformité à coste exigence. Al conformation de décrite de conformité à coste exigence. Al conformation de décrite de conformité à conformité à coste exigence. Al conformation de conformité à cette exigence. Al conformation de conformité à cette exigence. Al conformation de conformité à cette exigence.	814.1.1	ucun atiques 11/2. Peration essai nformité		Documentation technique Le MDN confirment la conformité de la manière détaillée à l'appendoz 2 pendant la phase 2.			"Avaitation teaminen al adourmentation teathque at out autre emseignement soumis soumis afait de confirme que l'intensificateur d'images en ligne est conforme à l'exigence.		
Basse remoderative control of the	31.4.1.2	S		Rapport dessals			Veilatione veranivera le rapport ou ber rapport se ser seport se ser se continue con l'intendificateur franges en ligne est conforme à l'exigence.		
Universitients of images in green before consistent according from the program of the program	3.1.4.2	Basse température							
ou tota aute methodo dissal aquivalente, constitutu minyen sutfisart pour demonrer il aconformite à cette evegence.	3.1.4.2.1			Documentation technique Le MDN confirmera la conformité de la manière détaillée à l'appendor 2 pendant la phase 2.			évaluateur examinen la documentation technique et our autre enseignement soums soums afin de confirme que finersificateur dimages en igne est conforme à l'exigence.		
		ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.							

				A REMF	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	ISSIONNAIRE	ÉVALUATION DE LA PROPOSITION - PHASE 1: À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR	I - PHASE 1 : À REMP	'LIR PAR L'ÉVALUATEUR	
Colonne 1	Colonne 2		Colonne 4		П	П		П	Colonne 10	
		Type d'exigence	Preuve de conformité	Auto-évaluation du soumissionnaire	Renvoi dans le dossier de demande de propositions	Enoncé et/ou commentaires du soumissionnaire	Directives à l'intention de l'évaluateur	Appréciation de l'évaluateur	Commentaires de l'évaluateur	
3.1.4.2.2	Uniteresticated un'images en tipue del trier entrope de sans soulir autoni dommage physique in degradation du rendoment dans tous less environmentais à basse lempetairen associées aux régions dimatiques 00, C1 et C2, eléise que décrites dans les romnes STANdo, 4370, AECTT 200, AECTP 230, faultes 2311/1 et 2311/2. Pour cette exigence, la limie inférieure de la région dimatique C2 sera évaluée à - 40°C. La nome AECTP 300, Ed 3, Method 303, Procedure I a, C2 Cold, ou loute autre mittode déssa étiquément, costitue un moyen suffisant bour autre mittode de fossa étiquément, costitue un moyen suffisant loute autre mittode de fossa étiquément, costitue un moyen suffisant lour de autre mittode de fossa étiquément, costitue un moyen suffisant lour de autre mittode de fossa étiquément, costitue un moyen suffisant	Oblig atoire	Rapport dessais				Vevaluatur varamien ale raporu Vevaluatur varamien ale raporus d'essais soums alin de conforme que l'intensificateur d'images en ligne est conforme à l'exigence.			
31.4.3	Humidité élevée									
1.4.9.1	"I transletizated Timages at Italia Del I totaloria estra subtraction domingan i degradation du irredement dans tous les environmentes per harridis des associales associales and répons dimalquas B1 et et 22 tales que décrites dans les decaractes aux répons dimalquas B1 et et 22 tales que decrites dans les decaractes aux répons d'innatiquas B1 et et 22 tales que delleres 2311/1 et 2311/2. Est limited 30 M C4070 de LE 7200, AECTP 230, Le La Antima ACTP 330, Le 32, M M L ST ANTIMA 30 M M L ST ANTIMA 30 M M L ST ANTIMA 30 M M M M M M M M M M M M M M M M M M	Obligatoire	Documentation technique				Vevalente use memorane al adoutemental methorque en tout ante enceignement sournis asim de confirme que l'intensificateur d'images en ligne est conforme à l'exigence.			
	d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.									
3.1.4.4	Chasse-poussière									
31.4.4.1	L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner et être entreposé sans subir aucun dommage ni dégradation du rendement dans les environnements où il y a des particules fines de poussière dans l'air.	Obligatoire	Docum entation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseagnement soumis soumis afin de confirmer que l'intensificateur d'images en ligne est conforme à rexigence.			
	a nome AECTP 500, Ed. 5, Method 513, Proceduce I Bowing Dust, ou buste aute méthode d'essai équivalente, constitue un moyen la missain de démorter la conformité à cette exigence. L'obtention d'un indes PEX est également un moyen suffisant de démontrer la cord omité à cette exigence.									
3.1.4.5	Cargaison en vrac									
3.1.4.5.1	L'intendistante d'images et liga, non-ennable del fondironne sans aucune dégadation du rendem ent après avoir sub 30 minutes de Vibriations dans une cargaisen en vinc pendant un transport de combat. La norme ACCT 40, Ed. 51, Mischo 466, Losse Cargo, ou toute artre nétrode dress équivairente, consiste un moyen suffissant de	Obligatoire	Documentation technique				L'évaluateur examinens la documentation technique et tou autre renseignement soumis soumis afin de confirmer que firitératificateur dimages en ligne est conforme à fexigence.			
	démontrer la conformité à cette exigence.									
31.4.6.1	L'intergendant l'armaper en l'armaper. L'intersificateur d'images en ligne, non-emballé, doit lonctionner sans mandre dégradation du rendement après avoir été sourme à une chute de 122 cm sur les lacres, les bords et les coins de l'intensificateur d'images en ligne.	Obligatoire	Rapport dessais				L'évaluateur examinera le rapport ou les rapports dessais soumis alin de confirmer que l'intensificateur d'images en ligne est conforme à l'exigence.			
	La nome AECTP 400, Ed 3, Method 414, Procedure I, Transit Drop, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.									
3.1.4.7	Altitude									
3.1.4.7.1	Intensiticularui filmage in ligne dez file secució, sursporte et l'orictionner sans dommages physiques ni degratation des forformances dans tous les environnements à basse pression d'air ambiant du riveau de la mer à 4.572 m d'attitude-pression au-dessus du niveau de la mer.	Obligatoire	Documentation technique				L'évaluatieur examinera la documentation technique et tour autre renseignement soumis soumis afin de confirmer que l'inténsificateur dimages en ligne est conforme à fexigence.			
	La nome AECTP 300, Ed 3, Method 312, Procedure II, Operation/Air Carriage, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.									
3.1.5	Immersion dans l'eau									

					A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	ISSIONNAIRE	ÉVALUATION DE LA PROPOSITION - PHASE 1 : À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR	1-PHASE 1: A REMPLIR P	AR L'ÉVALUATEUR
Colonne 1	Colonne 2		Colonne 4	Colonne 5	П	Colonne 7	Colonne 8	Colonne 9 Colon	nne 10
		Type d'exigence	Preuve de conformité	Auto-évaluation du soumissionnaire	Renvoi dans le dossier de demande de propositions	Enoncé et/ou commentaires du soumissionnaire	Directives à l'intention de l'évaluateur	Appréciation de Comn l'évaluateur	Commentaires de l'évaluateur
32.5.2	The interfactionar Uniques en light of but avoir une plage de focalisation de robjectif oute plan objet le plus procher rest pas plus grand que 40m et le plan objet le plus loin est à l'infinité.	Obligatoire	Documentation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et lotout autre renseignement soumis avec la proposition afin de déterminer si la plage de focalisation de loridocali de lintensificaleur d'images en ligne est conforme à l'exigence spécifiée.		
3.2.6. 3.2.6.1	Octiaire L'Octiaire de l'intensificateur d'inages en ligne doit avoir une surface résisant aux égralignures.	Obligatoire	Documentation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseignement soums avec la proposition fail ni de determiner si foculaire de l'intensificateur d'images en ligne a une surface résisent aux égrafgnues.		
3.2.7 3.2.7.1	Object if the state of mages on ligne dolt avoir une surface résistant aux égratignures.	Obligatoire	Docum entation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et lottout autre renseignement sournis avec la proposition tout autre renseignement sournis avec la proposition diffaint de determiner si l'objectif de l'intensificateur d'images en ligne a une surface t'ésisant aux égrafgnuses.		
3.2.8 3.2.8.1	Dimensionalismisses La masse de l'intensificateur d'images en ligne, al taxolision des batteries, du capuchon de l'objectif et de la quincalièrie de mortage, dott être égale ou riférieure à 1,75 kg.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur pèsera fintensificateur d'images en ligne, à le lexclusion des batteries, du capuchon de l'Objectif et de la quinciallerie de montage, afin de vérifier que la masse est égale ourinérieure à la valeur indiquée dans l'exigence.		
3.2.8.2	La longueur de l'intensificateur d'images en ligne doit être égale ou inférieure à 275 mm.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur mesurera la longueur de l'intensificateur d'images en ligne afin de vérifier qu'elle est égale ou inférieure à la valeur indiquée dans l'exigence.		
3.2.8.3	La largeur de l'intensificateur d'images en ligne doit être égale ou inférieure à 125 mm.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur mesurera la largeur de l'intensificateur d'images en ligne afin de vérifier qu'elle est égale ou inférieure à la valeur indiquée dans l'exigence.		
3.2.8.4	La hauteur de l'intensificateur d'images en ligne doit être égale ou inférieure à 125 mm.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur mesurera la hauteur de l'intensificateur d'in ages en ligne afin de vérifier qu'elle est égale ou inférieure à la valeur indiquée dans l'exigence.		
32.9.1	rini L'intensificateur d'images en ligne, à l'exclusion de l'oculaire et de l'objectif, doit être de couleur noire ou havane.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur vérifiera que la couleur de l'intensificateur d'in ages en ligne est de la couleur indiquée dans l'exidence.		
32.9.2	Toute surface exiderieure métalikue de l'intersificateur d'images en ligne dont être anodisée avec un fini mat.	Obligatoire	Documentation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et lout autre renseignement soumis avec la proposition afin de déterminer si toute surface métallique de l'intensificateur d'images en ligne est anodisée avec un fini mat.		
3.2.10.1	Montage/interface Le dispositif de montage de l'intensificateur d'images en ligne doit être	Obligatoire	Docum entation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et		
	compatible avec is rail U.I.An sandard, list que precise dans le document STANAG 4694.						Outu autre renseignem ents oburnis avec la proposition follout autre renseignem ents ober a proposition fillin de verifier si le dispositif de montage de l'intensificatieur d'im ages en ligne est compatible avec le rail OTAN standand, que précise dans le document STANAQ 4694.		
3.2.10.2	Lorque l'interdischaut d'interdisce un (gress turne sur un rai OTAN, l'ocquier de de zord une disance vericae de 33,1 mm ± 1 mm lorque mesuré depuis le dessus du rail OTAN jusqu'au centre de l'oculaire.	Obligatoire	Docum entation technique				Velatieure reamine al adocumentation technique et uoti attre mesagiprement soumis avec la proposition film de verifiere si la distance ventriante de Tocilaire de trimentificateur d'images en lipne, depuis le dessus du ail d'IAN jusqua centre de Tocilaire, corresponda la valeur indiques dans l'exigence.		
3.2.10.3	L'intensificateur d'images en ligne doit être monté sur un rail OTAN en 5 secordes, sans l'aide d'outils.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur tentera de monter sur un rail OTAN l'întersificateur d'images en ligne sans faide d'outils afin de vérifer que cela est possible dans le délai indiqué dans l'exigence.		
3.2.10.4	L'intensificateur d'images en ligne doit être retiré d'un rail OTAN en 5 secondes , sans l'aide d'oulis.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur tentera de retirer d'un rail OTAN l'interseffractur d'images en ligne sans faide d'outils filn de vérifer que cela est possible dans le délai rudiqué dans l'exigence.		
3.2.11	Accessoires								
32.11.1.1	Housse de protection L'intensificateur d'images en ligne doit comporter une housse de protection rabatlable et remplaçable pour l'objectif.	Obligatoire	Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par le soumissionnaire.		
3.2.11.2	Trousse de nettoyage								

				A REMI	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	ISSIONNAIRE	EVALUATION DE LA PROPOSITION - PHASE 1: A REMPLIR PAR L'EVALUATEUR	N - PHASE 1 : A REMP	LIR PAR L'EVALUATEUR	
Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	Colonne 9	Colonne 10	
	Exigence		Preuve de conformité	Auto-évaluation du	e e	Énoncé et/ou commentaires du	Énoncé et/ou commentaires du Directives à l'intention de l'évaluateur	Appréciation de	Appréciation de Commentaires de l'évaluateur	
		d'exigence		soumissionnaire		soumissionnaire		l'évaluateur		
					demande de	_				
004404	o mythma distantiantian dismana an line and the contrast of	Obligation	Obligatoire Émanas do anaformits		a longodod		1 Southertunistics Phonon of American Phonon of the American Involved			
4	trouses de nathouse de l'objecté	Congaron		_			le soumissionnaire			
	nousse de lieuxyage de l'objectii.						to south issnorth all o.			
3.2.11.3	Etui souple									_
3.2.11.3.1	Le système d'intensification d'images en ligne doit comporter un étui	Obligatoire	Obligatoire Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	souple permettant de ranger l'intensificateur d'images en ligne, deux			_		_	le soumissionnaire.			
	batteries supplémentaires, le manuel d'utilisation et la trousse de			_		_				
	nettoyage.			_		_				
3.2.11.4	Étui de transport									_
3.2.11.4.1	Le système d'intensification d'images en ligne doit comporter un étui	Obligatoire	Obligatoire Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			_
	de transport rigide pour en protéger le contenu contre tout dommage			_		_	le soumissionnaire.			
	lors de l'expédition, de la manutention et du rangement.									
3.2.11.4.2	L'étui de transport doit permettre de ranger le système d'intensification Obligatoire Énoncé de conformité	Obligatoire	Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	d'images en ligne complet.						le soumissionnaire.			
3.2.11.4.3	L'étui de transport doit être étanche lorsqu'il est submergé dans 1 m	Obligatoire	Obligatoire Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			_
	d'eau pendant 30 minutes conformément au document AECTP 300,			_		_	le soumissionnaire.			
	Method 307, Procedure I (ou l'équivalent).			_		_				
		_		_						
	L'obtention d'un indice IPX7 ou IPX8 est également un moyen suffisant			_		_				
	de démontrer la conformité à cette exigence.			_		_				
3.2.11.5	Manuel d'utilisation									_
3.2.11.5.1	Le système d'intensification d'images en ligne doit comporter un	Obligatoire	Obligatoire Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			_

ANNEX	6
1 to	201
APPENDIX	31 January

APPENDICE 15 de l'ANNEXE D - MATRICE DE CONFORMITÉ DE L'IMAGEUR THERMIQUE 1998-06-51-60083 - 14 ma 2019

Directives à l'intention de l'évaluateur :

1. Précisca Chéasous la den ainsi que les rensegnements sur le sounissionnaire et l'évaluateur.

2. Examinez les réponses du soumissionnaire aux colonnes 5 à 7, puis remplissez les colonnes 9 et 10 pendant l'évaluation de la proposition.

Directives à l'intention du soumissionnaire :

otre signature. . Le type/la méthode de justification minimum figure à la colonne Précisez ci-dessous la date de présentation, le numéro identification unique du fournisseur et le produit, puis apposez

Remplisses des colonnes à Case.

Toutes les crigences doivent être jugées CONFORMES same und la proposition ne passera pas à la phase 2 de l'évaluation des rorpositions passera pas à la phase 2 de l'évaluation des .

Consultez l'annexe D pour les directives détaillées.

Date de présentation : Numéro d'identification unique du soumissionnaire : Produit : Signature du soumissionnaire

				A REMF	A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	SSIONNAIRE	EVALUATION DE LA PROPOSITION - PHASE 1 : A REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR	- PHASE 1 : A REMPI	IR PAR L'ÉVALUATEUR
Colonne 1	Colonne 2 C	Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5	Colonne 6	Colonne 7	Colonne 8	Colonne 9 (Colonne 10
	Exigence	Type	Preuve de conformité	Auto-évaluation du	Renvoi dans le	Énoncé et/ou commentaires du	Directives à l'intention de l'évaluateur	Appréciation de	Appréciation de Commentaires de l'évaluateur
		aniladira r		soumissionnaire			_	evaluateur	
					propositions				
	EXIGENCES ORGANISATIONNELLES								
	Une proposition doit être soumise par :	Obligatoire	Le fabricant de l'imageur thermique en ligne ou un				Examiner la preuve fournie par le soumissionnaire et		
	i. le fabricant de l'imageur thermique en ligne; ou	_	distributeur autorisé doit fournir de la				confirm er ceci :		
	ii. un distributeur autorisé représentant le fabricant de		documentation à l'appui de ceci :				- Le fabricant de l'imageur themique en ligne possède		
	l'imageur thermique en ligne.	-	 Le fabricant de l'imageur thermique en ligne 				cinq (5) années d'expérience de la conception, de la		
		-	possède cinq (5) années d'expérience de la				fabrication et de la vente de systèmes d'imagerie		
	Le fabricant de l'imageur thermique en ligne doit être un fabricant établi	-	conception, de la fabrication et de la vente de				thermique en ligne.		
	ayant une expérience appréciable des imageurs thermiques en ligne	-	systèmes d'imagerie thermique en ligne.				 Un lien est établi entre l'imageur thermique en ligne 		
	destinés à des organisations militaires ou à des services de police,	-	 Un lien doit être établi entre l'imageur thermique 				et un N/P COTS/MOTS dans l'inventaire actuel du		
	comme suit:		en ligne et un N/P COTS/MOTS dans l'inventaire				fabricant.		
		-	actuel du fabricant.				 L'imageur thermique en ligne est fondé sur un produit 		
	(a) Qualifications du fabricant - ce dernier doit avoir mené des affaires	-	 L'imageur thermique en ligne est fondé sur un 				utilisé par une organisation militaire ABCA ou d'un		
	en matière de conception, de fabrication et de vente d'imageurs	-	produit utilisé par une organisation militaire ABCA				pays membre de l'OTAN ou par un corps de police		
	thermiques en ligne pendant au moins cinq (5) ans;		ou d'un pays membre de l'OTAN ou par un corps				civil nord-américain.		

Le Blockerie et mingager transprace figie ou un disfolierer autorise doit fourm de la Gorden et au documentation il stippud de documentation il stippud des de la consistence Le fabricant de l'imageur thermique en ligne doit être un fabricant établi ayant une expérience appréciable des imageurs thermiques en ligne destinés à des organisations militaires ou à des services de police, comme suit: i. le fabricant de l'imageur thermique en ligne; ou ii. un distributeur autorisé représentant le fabricant de l'imageur thermique en ligne.

(a) Qualifications du fabricant - ce dernier doit avoir mené des affaires en matière de conception, de fabrication et de vente dimageurs thermiques en ligne pendant au moins cinq (5) ans;

(b) Corception special magazing the mitigues on tigne affects devient the toxides surrun produit commercial as degiene (COTS) ou mitiate sur felagiene (MOTS) de producidion cou anne qui, au moment de la persentation de forte, doit fere units per une oppositation mitigues annéissant de la présentation de forte, doit fere units per une programation mitiguée annéissant produits de l'abrancheme du autralierme (ADS), du na pois membre de COTS quantistend na time de l'Abrancheme (TOTA) ou un corps de poles ou/innoiranticain (Casada ou Elste Unis).

D-1-1/6

		Ш		A REMF	SOUMISSIONNAIRE	ÉVALUATION DE LA PROPOSITION - PHASE 1 : À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR	I - PHASE 1 : A REMP	YLIR PAR L'ÉVALUATEUR	
Colonne 1	Colonne 2	ne 3	Colonne 4	Colonne 5 Colonne 6	Т	Colonne 8	Т	Colonne 10	1
		Type		Auto-evaluation du Renvoi dans le soumissionnaire de dossier de	le Enonce et/ou commentaires du soumissionnaire	Directives a l'intention de l'evaluateur	Appreciation de	Commentaires de l'evaluateur	
Réf. annexe C	Réf. annexe C EXIGENCES OPÉRATIONNELLES ET TECHNIQUES				-				
4.1	Exigences en matière de performances opérationnelles								П
4.1.1	Concept opérationnel	П							1
1.1.1.1.1	L'imageur thermique en ligne dolt être du type à phoes à monter sur le rail supérieur de l'arme du treur d'étle, diredement devant le Viseur optique.		Docum entation technique			L'évalutateur examinent à documentation technique et l'évalutation terraissement soumis avec la proposition afin de déterminer si imagaut rhemique en ligne est du type à pinces à monter sur le rai supérieur d'une arme, d'rectement devant le viseur optique.			
4.1.1.2	Le capteur de l'mageur thermique en ligne doit être sans refroidissement.	Obligatoire	Documentation technique			L'évaluateur examinent la documentation technique et tout autre renseignem ent soumis avec la proposition affin de déterminer si le capteur de fimageur thermique en ligne est sans refroidissement.			
4.1.2	Performances de DTMR								
4.1.2.1	Le DTMR de l'mageur thermique en ligne doit être supérieur ou égal aux valours ricqueles chessous aux frequences spalaises correspondantes, en utilisant la méthodiogie d'essai décrite à l'appendice 3 de l'annexe D, para. 1.1.2. iii.	Obligatoire E	Enoncé de conformité Le MDN confirmera la conformité de la manière détailée à tappendros 2 pendant la phase 2.			L'évaluateur vérifiera rénoncé de conformité fourni par le soumissionnaire.			
	0								
	ad)								
	1.50 0.37 1.81 0.60								
4.1.4	Champ de vision								1
4.1.3.1	Le champ de vision horizontal de l'imageur thermique en ligne doit se	Obligatoire	Docum entation technique			L'évaluateur examinera la documentation technique et			
	פותפן פוונפס פו סי	70	Le MDN confirmera la conformité de la manière détaillée à l'appendice 2 pendant la phase 2.			confirmer que l'imageur thermique en ligne est conforme à l'exigence.			
4.1.4	Conditions environnementales								
4.1.4.1	Haute température								
4.1.4.1.1	Transport transport and particular and an articular and an articular and an articular and an articular and articular and articular and articular and articular and articular and articular associated and redioned inhall ques	Obligatoire L	Documentation technique Le MDN confirmera la conformité de la manière détaillée à l'appendice 2 pendant la phase 2.			L'évaluatieur examinera la documentation fechnique et tout autre renselignement soumis soumis afin de confirmer que finageur thermique en ligne est conforme à l'exigence.			
	La nome AEC/TP 300, Ed 3, Method 302, High Temperature Operation clossant temperature). Procedure II. ou toute autre méthode d'ressa équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.								
4.1.4.1.2	L'imageur transique et ligre de laire entrages des sans suble aucun domnage physique in dégradation du rendement dans tous les environnements à haute impregatue as excelles aux régions dinautiques A3, A2 et M (+60°C max), reles quo décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, (suellies 2311/1 et 2311/2.	Obligatoire R	Rapport dessais			L'évaluateur examinera le rapport ou les rapports d'essas soumis afin de confirmer que l'intensificateur d'in ages en ligne est conforme à l'exigence.			
	La nome AECTP 300, Ed 3, Method 302, High Temperature Storage, Procedure I, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.								
4142	Bassa températura								
	Dasse temperature								1

				1 1	E SOUM	SSIONNAIRE	ÉVALUATION DE LA PROPOSITION - PHASE 1 : À REMPLIR PAR L'ÉVALUATEUR	I - PHASE 1 : À REMPI	LIR PAR L'ÉVALUATEUR
Colonne 1	Colonne 2		Colonne 4	Colonne 5	П	Colonne 7		П	Colonne 10
		Type d'exigence	Preuve de conformité	Auto-évaluation du soumissionnaire	Renvoi dans le le dossier de demande de propositions	Énoncé et/ou commentaires du soumissionnaire	Directives à l'intention de l'évaluateur	Appréciation de l'évaluateur	Commentaires de l'évaluateur
4.1.4.2.1	I. Imageur termique en lagre ded to inclinance instantismon dommage physique in degradation du rendoment dans tous 8s environmentants à basses empretairen associates aux digans di matiques Cos et Ci, talles que décriteix dans Bes nommes STAMAG 4370 AECTP 200, AECTP 200, Lalles pages 201, Lalles 201, La norma AECTP 300, Est evalue à 237C. La norma AECTP 300, Est evalue à 237C. La norma AECTP 300, Est evalue à 237C. La norma AECTP 300, Est evalue à 100 constitue un moyen suffisiant pour démontrei la conformité à cost le sextite un moyen suffisiant pour démontrei la conformité à cost le sextite un moyen.	Obligatoire	Documentation technique Le MDN confirmera la conformité de la manière détaille à l'appendoe 2 pendant la phase 2.				Vekulature varentne al adocumentaton technique et l'evaluature remenigorem est soumis soumis alm de confirmer que l'imageur thermique en ligne est conforme à l'exigence.		
4.1.4.2.2	L'imageur thermique en ligne doit être entreposé sens subrit aucun dommage propugation et légarent noi en redemination sons de dommage propugation et legarenten des rous les environments à basse température associés aux régions d'insitues Co. Ci et C.D. et G.D. et G.D. et G.D. et G.D. et les parties de montaines STI / 16 1231 1.2. Pour cette volgence, à limite inférieure et la région d'insituation. 22 sens dévaluée à - donc constitue un moyen au C.D. et de la norme AECTP 300, Ed.S. Method 333, Proceder et la C.D. dui, au nome AECTP 300, Ed.S. Method 333, Proceder et la C.D. Cold, ou lous eutre méthode ésses léquivalente, constitue un moyen suffisant du les eutre méthode és ses léquivalente, constitue un moyen suffisant.	Obligatoire	Rapport dessals				Vivaluateur examinena le rapport ou les rapports d'essais soumis aint de confirmer que l'intensiticareur d'images en ligne est conform e à l'exigence.		
	роиг оептопиетта солютние а септе ехіденсе.								
4.1.4.3	Humidité élevée								
4.1.4.3.1	L'imageur termique en igne del hordicones assu subtra ucuo dornimage ni degradation du rendement date tous les environnements à humidi de divede associés aux régions dimatiques B1 et B2 teles que décrites dans les documents STANAG 4370, AECIT 200, AECIT 200, feuilleis 2211/1 et 2311/2.	Obligatoire	Docum entation lechnique				L'évaluateur examinent la documentation technique et confirmet que limageur thermique en ligne est confirmet que limageur thermique en ligne est conforme à l'exigence.		
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 306, Procedure I. Aggravated Oybe (figure 1) + 370, to +60°C at 95%, RH, ou toute autre méthode de sessi équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.								
4.1.4.4	Chasse-poussière								
4.1.4.4.1	L'imageur thermique en ligne doit fonctionner et être entreposé sans subir aucun dommage ni dégradation du rendement dans les environnements où il y a des particules fines de poussière dans l'air.	Obligatoire	Docum entation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseignement soumis soumis afin de confinmer que l'imageur themique en ligne est confirmer que à l'axinance.		
	La norm AECTP 200, Ed.3 Method 313. Procedure I, Bouning Dust, ou toute autre mitchied dressi equivalente, constitue tu moyen suffisart dei defrontrei la conformité à cate exigence. L'obtention d'un formité à catte exigence. L'obtention d'un formité à catte exigence au conformité à catte exigence de cette de cette exigence de cette exigence.								
4.1.4.5	Cargaison en vrac								
4.1.4.5.1	L'imageur thermique en ligne, non-emballé, dott fonctionner sans aucune dégradation du rendement après avoir subi 20 minutes de vibrations dans une cargaison en vrac pendant un transport de combat.	Obligatoire	Docum entation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseignement soumis soumis afin de confirme que l'imageur thermique en ligne est confirme à l'avicence.		
	La nome AECTP 400, Ed 3. Method 406, Loose Cargo, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.								
4.1.4.6	Chute pendant le transport								
4.1.4.6.1	L'imageur thermique en ligne, non-emballe, doit fonctionner sans aucure dégadation du rendement après avoir été soumis à une chute de 1/2 mau les flaces, les bords et les coins de L'imageur frermique en ligne.	Obligatoire	Rapport dessais				L'évaluateur examinera le rapport ou les rapports d'essais soumis afin de confirmer que l'intensificateur d'images en ligne est conforme à l'exigence.		
	La norme AECTP 400, Ed 3, Method 414, Procedure I, Transit Drop, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.								
4.1.4.7	Altitude								

The content of the						A REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE	ISSIONNAIRE	ÉVALUATION DE LA PROPOSITION	I - PHASE 1 : A REMPI	LIR PAR L'EVALUATEUR
Proposition of the first than the depote that the contribution of the contribution o	Colonne 1		Т	Colonne 4	Colonne 5	Т	Colonne 7		Т	Colonne 10
The window of the part of the contraction of the part of the p			rype d'exigence	ALBONE DE COTILO TINCE	soumissionnaire		soumissionnaire			Commentaires de l'evaluateur
International cases Comparison Compari	4.1.4.7.1	L'imageur transporte et gare deut les stocks, intrasporte et nondronner sans dommages physiques ni degradation des performances dans tous sans dommages physiques ni degradation des performances dans tous les environments la bases pression au-dies aut du niveau de la mer à 4.52 m d'altitude-pression au-dies aut du niveau de la mer. La nome AECTP 300, EG 3, Mehod 312, Procedue II. Operation/AIT. Carriage, ou toute autre méhode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontre la conformité à cette exigence.						Vevaluatur, extermition al documentation technique el tota autre entresignement sournis salm de confirmer que l'imageur thermique en ligné est conforme à l'exigence.		
The control of the co	4.1.5	Immersion dans l'eau								
deside devices (Control Activated State Control Activa	4.1.5.1	Dars botte configuration of utilisation cude magement, l'imageur thermique en ligre det sabit aucon dommage ni degradation du rendement l'osqu'il est immegé de dans réau à une protondeur d'un mêtre ou plus sous la surface ou plus sour ou plus. Pour cels, il mageur themique en ligre en de l'interséaire aucune préparation in modification masérielle auxent l'immession et il doit être pleinement opérationnel immédialement apriés l'immession, sans aucune préparation il séchage.		Documentation technique Le MDN confirmera la conformité de la manière détailler à l'appendoe 2 pendant la phase 2.				L'ivaluateur examinen la documentation technique et tout autre entreaignement soumis soumis alin de continner que l'imageur hemique en ligne est conforme à l'exigence.		
Entition of burning and interring are in grant and early families of burning and the		La nome AECTP 300, Ed 3, Method 307, ou toute autre méthode de sessi équisament, constitue in moyes suffaire de demontrer la conformité à cette exigence. L'obtentior d'un inclie IPX7 ou IPX8 est également un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.								
Charge of terrories and tips up sets are delibered to the best set of the be	4.1.6	Émission de bruits								
Unique thempse en ligne det être alimenté par un batterie de Cobigatoire Charger l'angueur thempse en ligne det être alimenté par un partier de Cobigatoire Charger l'angueur thempse en ligne det être alimenté par une batterie de Cobigatoire Charger l'angueur thempse en ligne det être alimenté par une batterie de Châqueire Châqueire cu qui sans qu'in laite remplace la batterie dans des la charge l'angueur thempse en ligne det être alimenté par une batterie de Châqueire Châqueire cu qui sans qu'in laite remplace la batterie de Châqueire Châqueire Châqueire cu qu'in sans qu'in laite remplace la batterie de Châqueire Châ	4.1.6.1	L'imageur thermique en ligne, après avoir été installé sur l'arme et pendant qu'il est utilisé, ne doit pas émettre de bruits provenant des pièces internes qui peuvent être détectés à une distance au-delà de 10 m.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur allumera l'imageur thermique en ligne, le placera à une distance dau moirs 10 m et tentera de detecer les bruits émis par l'imageur thermique en ligne.		
L'imageur thermaque en ligne dott étre de parformance conduir d'etre de l'imageur thermaque en ligne dott étre de parformance conduir calcabre de de conformation de parformances ou du disable de la conformation de parformances ou du l'imageur thermaque en la production de parformances ou du l'imageur thermaque en la production de parformances ou du l'imageur thermaque en la production de la templear la batterie dans des la templear la batterie dans de la templear la	4.1.7	Résistance aux chocs/explosions								
Engage the memory of the part of the control of the countertain analysans	4.1.7.1	L'imageur thermique en ligne, lorsqu'il est instalé sur un fusil à verrou d'un-saller de du Sol det résister le choc d'au moins 20 cartouches de calbre o 6,50 triese du tusil, sans détérioration des performances ou du forctionnement.	Obligatoire	Éroncé de conformité Le MDN confirmera la conformité de la manière détaillée à l'appendre 2 pendant la phase 2.				L'évaluatieur vérifiera fénoncé de conformité fourni par le soumissionnaire.		
L'imageur thermique an igne doit de la lempterature annibiante d'inspandine l'Action d'inspandine l'altre annibiante d'inspandine l'inspandine an igne doit être acus lancure annibiante. L'imageur thermique an igne doit être alimenté par une batterie de l'imageur thermique en igne doit être acus lancure d'inspandine d'inspandine d'inspandine en igne doit être acus lancure d'inspandine d'inspandine en igne doit être acus lancure d'inspandine d'inspandine d'inspandine en igne doit être acus lancure d'inspandine d'inspandine en igne doit être acus lancure d'inspandine de l'inspandine d'inspandine en igne doit être acus l'inspandine d'inspandine en igne doit être a l'inspandine d'inspandine en igne doit être en igne doit être a l'inspandine d'inspandine en igne doit ètre en igne doit en inferiere en igne en doit en inferiere en igne en doit en	4.1.0	ronctionnement continu								
Miss sous tension Miss sous tension Miss sous tension Documentation technique Processing Documentation technique Processing Processi	4.1.8.1	L'mageur thermique en ligne doit londtionner en continu pendant 4 heures ou plus assns qu'il faille remplacer la batterie, dans des conditions d'utilisation standard, à la température ambiante. Exigences techniques	Obligatoire	Rapport dessais				L'évaluateur examinera le rapport ou les rapports d'essais soumis afin de confirmer que l'intensificateur d'images en ligne est conforme à l'exigence.		
L'imageur thermque en ligne doit être alimenté par une batterie de Doblgatoire Documentation lechnique prope AA ou CR123. L'imageur thermque en ligne doit être accordissement en ligne doit être de	4.2.1	Mise sous tension								
Umaged themque en ligne dott êtres sous tension dans un désid de pour renyblace ne ligne dott êtres sous tension dans un désid de l'antibulion du contrat	4.2.1.1	L'imageur thermique en ligne doit être alimenté par une batterie de type AA ou CR123.	Obligatoire	Documentation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseignement soumis avec la proposition afin de determiner si l'mageur thermique en ligne est alimenté par une batterie de type AA ou CR123.		
L'imageur thermaque en ligne doit être sous tension dans un désai de Chigatoire Echantillor préalable à l'attribution du contrait six secondes. Carterdandes s'estecnées de l'imageur thermique en ligne doit être Dobigatoire Documentation technique en tension de l'imageur thermique en ligne doit être Chigatoire Documentation technique en special de le Brut différente de lempérature équivalente (NEDT) del imageur thermique en ligne doit être Chigatoire Documentation technique le Brut différente de lempérature équivalente (NEDT) del imageur thermique en ligne doit être chigatoire de l'imageur de le plus procher des pas plus grand que 40m entation technique et le plan objet le plus formit est pas plus grand que 40m et le plan objet le plus formit est pas plus grand que 40m et le plan objet le plus formit est à l'infinité, est pas plus grand que 40m et le plan objet le plus formit est à l'infinité.	4.2.1.2	L'imageur thermique en ligne ne doit pas nécessiter d'outils spéciaux	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur vérifiera que l'EPAC ne nécessite pas		
Carbonisties a before the firming are fleming as a before the supplear of the firming are fleming as a before the fleming and are fleming as a before the fleming are fleming	4.2.1.3	L'imageurphemique en ligne doit être sous tension dans un délai de six secondes.	Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur vérifiera que TEPAC se met sous tension dans le délai indiqué dans l'exigence.		
La résolution de lécarand à l'imageur thermique en ligne doit être Obligation Brocumentation technique l'articular de divide de d	4.2.2	Generalités	П							
La résolution du capteur de firmageur themmque en ligne d'ett être Dobigation Broaumentation technique by supérieur ou digate à édut x 400 phosit. Le Bruit différente de les mpérature équivalente (NEDT) de l'imageur monque en figne det le rorit inférieur ou plags de Rocilisation de l'Imageur fermique en figne det le rorit interpret de l'imageur plags de Rocilisation de l'imageur plags de Rocilisation de l'imageur de plus protein est pas plus grand que 40m et le plan objet le plus fan est à l'infinité, est pes plus grand que 40m et le plan objet le plus fan est à l'infinité.	4.2.2.1	La résolution de fectande l'imageur thermique en ligne doit être supérieure ou égale à 640 x 480 pixels.						L'évaluateur examinera la documentation fechinque et tout autre renseignement soumis avec la proposition affin de déterminer si la résolution de l'écran est conforme à l'exigence spécifiée.		
Le Bruit differentel de température équivalente (NED7) del finnageur L'imageur l'emmque en ligre del veroir cure plage de l'occision de l'imageur l'obligatoire L'imageur l'emmque en ligre del veroir cure plage de locatisation de l'imageur de l'obligatoire Documentation technique et le plan objet le plus fonn est à l'infinité, est pass plus grand que 40m et le plan objet le plus fonn est à l'infinité.	4.2.2.2	La résolution du capteur de l'imageur thermique en ligne doit être supérieure ou égale à 640 x 480 pixels.	Obligatoire					L'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseignement soumis avec la proposition tout autre renseignement soumis avec la proposition find déterminer si la résolution du capteur est conforme à l'exigence spédifiée.		
L'imageur fremque et par det avoir une plage de localisation de l'imageur fremque et par de la voir une plage de localisation de l'impetur du plage porte par plus grand que 40m et le plan objet le plus forn est à l'infinité.	4.2.2.3	Le Bruit différentel de température équivalente (NEDT) de l'imageur thermique en ligre $dolt$ être inférieur ou égale à 50 mK à 20 ° C.						L'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseignement soumis avec la proposition afin de déterminer si le NEDT est conforme à l'exigence spécifiée.		
	4.2.2.4	Trangeur thermitteen en light addition voor une plage de localisation de l'objectif ou je plan objet le plus proche n'est pas plus grand que 40m et le plan objet le plus loin est à l'infinité.						L'évalueur examinat la documentation technique et tout autre renseignement soumis avec la proposition affin de determiner si la pâge de localisation de l'objectif de l'imageur thermique en ligne est conforme à l'exigence spécifiée.		

Colonne 1 Colonne 2 Eugence 42.3 Pulsette 42.3.1 L'imageur thermique en tigne dot comporte 1a posterté de l'image alln de permettre à l'imageur thermique en tigne dot comporte 1a posterté de l'imageur thermique en tigne dot produire 42.4.1 C'imageur thermique en tigne dot produire 1 Commandés de réglage de la luminosité 42.5.1 Commandés de réglage de la luminosité 42.5.1 L'amageur thermique en tigne dot produire 1 Commandés de réglage de la luminosité 42.5.1 L'amageur thermique en tigne dot comport 1 c'imageur thermique en tigne de comport 1 c'imageur thermique en tigne de comport	rter une fanction de réglage de l'utilisateur d'exercer un choix	Colonne 3 Type d'exigence	Colonne 4 Preuve de conformité	뮹	П	i programme of	Colonne 8 Colonne 9 Colonne 10	Colonne 9 Appréciation de	Colonne 10
			Preuve de conformité				Street, and Manhamation do Harrelmotores	Appréciation de	Communitairee de l'évaluateur
	en ligne dat comporter une fonction de réglage de la main de permettre à l'utilisateur d'exercer un choix la en noir cut hanc.			soumissionnaire c	Kenvol dans le to dossier de sedemande de propositions		Directives a l'intention de revaluateur	l'évaluateur	תמווווקווימונס תבו בגמותמיייי
		Obligatoire	Échantillon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur vérifiera que FEPAC comporte une fonction de réglage de la polarité de l'image afin de permette à fudisateur dexercer un chax entre une image réelle en noir ou blanc.		
	Togosissement optique Carosissement optique grossissement unitaire.	Obligatoire II	Documentation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseignement soumis avec la proposition affain de déterminer si l'mageur thermique en ligne produit une image représentant un grossissement	1	
optimale.	Commandes de réglage de la luminosité L'Imageur flemmque en ligne del comporter des commandes de l'Amageur flemmque en ligne del comporter des commandes de optimate.	Obligatoire	Documentation technique				unitaire (TX). L'évaluateur examinera la documentation technique et L'évaluateur enseignement source avec la proposition and rent enseignement source avec la proposition affin de déterminer si fimagaut thermique en figne composité des commandes de réglage de la	*	
42.6 Oculaire 4.2.6.1 L'oculaire de l'imageur the résistant aux égratignures	cuains Coulaire de l'imageur themique an igne dolt avoir une surface léssant aux égralgnures.	Obligatoire	Documentation technique				ruminosere. Yekalueleur examinen la documentation technique et lotto atta enseignement soumis avec la proposition tout autre enseignement soumis avec la proposition affin de deferminer si foculatie de îmageur thermique en ligne a une surface résistant aux égratignures.	10 0	
4.2.7 Objectif de l'imageur 4.2.7.1 L'objectif de l'imageur résistant aux égratignu	Objects Cobject for imageur thermique on Igne dolt avoir une sufface réssiant aux égralgnures.	Obligatoire	Documentation technique				Évaluateur examinen la documentation technique et loud autre enseignement sournis avec la proposition afin de déterminer si fobjectif de l'mageur thermique en ligne a une surface résistant aux égratignures.		
42.8 Dimensions/masse 42.8.1 La masse de l'imagaut rhem du capurchon de l'objectif et d égale ou intérieure à 1,75 kg.	Dimensionations de balancies de l'archaer de	Obligatoire	Echantilon préalable à l'attribution du contrat				L'évaluateur pésera fimageur themique en ligne, à l'exclusion des batteries, du capuchon de l'objectif et de la quincallerie de montage, alin de vérifier que la masse ses deglae ou inférieure à la valeur indiquée dans l'exidence.		
42.8.2 La longueur de l'image inférieure à 275 mm. La largeur de l'imageu de 128.3 La 125 mm.	La kingueur de l'imageur fremique en ligne doit être égale ou infelieure e 275 mm. La largeur de l'imageur thermique en ligne doit être égale ou inférieure à 126 mm.	Obligatoire Obligatoire	Echantilon préalable à fattribution du contrat Echantilon préalable à fattribution du contrat				L'évaluaieur messurera la longueur de l'imageur thermique en ligne afrin de vérifier qu'elle est égale ou rinférieure à la vabeur indiquée dans l'exigence. L'évaluaieur messurera la largeur de l'imageur thermique en ligne afin de vérifier qu'elle est égale ou		
42.8.4 La hauteur de l'imageu de l'imageu de l'imageu de l'imageu permique e 42.9 L'imageur thermique e 42.9 I L'imageur thermique e 42.9 I d'olt étire de couleur ro	La haubeur de l'imageur thermique en ligne doit être égale ou inférieure à 125 mm. À 125 mm. Fini "regeur thermique en ligne à l'exclusion de l'oculaire et de l'objectif, doit fant de nouleur rotie on bavane.	Obligatoire Obligatoire	Echantilon préalable à fattribution du contrat Echantilon préalable à fattribution du contrat				the feature is a lavaletur indique de mis lovogence. L'avaluateur mesurera la habeur de limageur rhormique en ligne afin de vérifier qu'elle est égale ou richem que en ligne afin de vérifier qu'elle est égale ou richeme à la valeur indiquée dans l'exigence. L'éreleur e à la valeur indiquée dans l'exigence. L'éreleur e à la valeur indiquée dans l'exigence. Traine avent de la content de l'imageur franchement de l'avaluer de l'ereleur de l'imageur franchement de l'avaluer de l'ereleur de l'imageur		
	Toute surface extérieure métallique de l'imageur thermique en ligne doit être anodisée avec ur fini mat.	Obligatoire	Documentation technique				lexigence. Selvalisative xaminera la documentation technique et l'advallateur examinera la documentation technique et lotto du attre enresignement sournis avec la proposition dante enresignement sournis avec la proposition film de determine si toute surface métallique de l'ilmageur thermique en ligne est anodisée avec un fini mat.	i i	
42.10.1 Montage/interface 4.2.10.1 Le disposif de montage compatible avec le rail 01 document STANAG 4694	Nontegelimetre doct de la constante de la descripción de la constante en ligne doit être compatible avec le rail OTAN sandard, tel que précise dans le document STANAG 4894.	Obligatoire	Documentation technique				'évaluateur examinera la documentation technique et tout autre renseignement soumis avec le proposition tout de vérifier si la dispositif de montage de firmageur them nique en ligne est compatible avec le ani OTAN 8 sandad, let que précisé dans le document STANAG 4694.	*** L	
4.2.10.2 Lorsque l'imageur ther l'oculaire doit avoir un mesure depuis le dess	Lorsque Timageur thermique en ligne est monté sur un rail OTAN, l'oculaire doit avoir une distance verticale de 39,1 mm ±1 mm lorsque mesuré depuis le dessus du rail OTAN jusqu'au cemtre de l'oculaire.	Obligatoire	Docum entation technique				L'évaluateur examinera la documentation technique et l'autre du le respective de la constitute de la constitute de fait de vérif et si la distance verificate de foculatre de la constitute de l'activité de la cepuis le dessus du rail constitute de l'occusion de la constitute de l'activité valeur indrudee dans l'exigence.	4	

					E SOUM	ISSIONNAIRE	ÉVALUATION DE LA PROPOSITION	- PHASE 1: A REMP	LIR PAR L'ÉVALUATEUR	
Colonne 1		Colonne 3	Colonne 4	Colonne 5		Colonne 7		Colonne 9	Colonne 10	
	Exigence	Type	Preuve de conformité	Auto-évaluation du	s le	Énoncé et/ou commentaires du	Directives à l'intention de l'évaluateur	n de	Commentaires de l'évaluateur	
		d'exigence		soumissionnaire	dossier de	soumissionnaire	_	l'évaluateur		
					demande de					
0.0404	The state of the s	100	Colombia and alternation & Bassacherston de accessor		propositions		AALO Esta and an all an all an all an all and an all and an all and all an all			
200	Elinageal traininge en lighe dat eue monte sur un an Crisiven o secondes, sans l'aide d'outils.	Congradu					Levaluateur tentera de monter sur un an Orana l'imageur thermique en ligne sans l'aide d'outils afin de vérifier que cela est possible dans le délai indiqué dans l'oxinence			
7 0 7 0 7	2 WATO E IL 2-th Ale Alek and a second second	111111111111111111111111111111111111111					udila lavigarios.			
4.2.10.4	L'imageur thermique en ligne dont être retire d'un rail O'An en 5 secondes, sans l'aide d'outils.	Obligatoire	Echantillon prealable a lattribution du contrat				Levaluateur tentera de retirer d'un rail O'IAN Imageur thermique en ligne sans l'aide d'outils afin de vérifier que cela est possible dans le délai indiqué dans l'exigence.			
4.2.11	Accessoires									
42.11.1	Housse de protection									
4.2.11.1.1	L'imageur thermique en ligne doit comporter une housse de protection	Obligatoire	Enoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	rabattable et remplaçable pour l'objectif.						le soumissionnaire.			
4.2.11.2	Trousse de nettoyage									
4.2.11.2.1	Le système d'imagerie thermique en ligne dolt contenir une trousse de	Obligatoire	Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	nettoyage de l'objectif.						le soumissionnaire.			
4.2.11.3	Étui souple									
4.2.11.3.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit comporter un étui	Obligatoire	Enoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	souple permettant de ranger l'imageur thermique en ligne, deux						le soumissionnaire.			
	batteries supplémentaires, le manuel d'utilisateur et la trousse de									
	nettoyage.									
4.2.11.4	Étui de transport									
4.2.11.4.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit comporter un étui de	Obligatoire	Obligatoire Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	transport rigide pour en protéger le contenu contre tout dom mage lors de l'expédition, de la manutention et du rangement.						le soumissionnaire.			
4.2.11.4.2	L'étui de transport doit permettre de ranger le système d'imagerie	Obligatoire	Enoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	thermique en ligne complet.						le soumissionnaire.			
4.2.11.4.3	L'étui de transport doit être étanche lorsqu'il est submergé dans 1 m	Obligatoire	Obligatoire Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	d'eau pendant 30 minutes conformément au document AECTP 300,						le soumissionnaire.			
	Method 307, Procedure I (ou l'équivalent).									
	L'obtention d'un indice IPX7 ou IPX8 est également un moyen suffisant									
	de démontrer la conformité à cette exigence.									
4.2.11.5	Commande à distance									
4.2.11.5.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit comporter une unité de		Obligatoire Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par			
	commande à distance câblée permettant de commander les fonctions						le soumissionnaire.			
	principales de l'imageur thermique en ligne.									
4.2.11.6	Manuel d'utilisation									
4.2.11.6.1	Le système d'imagerie thermique en ligne doit comporter un manuel d'utilisation.	Obligatoire	Énoncé de conformité				L'évaluateur vérifiera l'énoncé de conformité fourni par le soumissionnaire.			

APPENDICE 2a de l'ANNEXE D - LISTE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ - INTENSIFIC W8476-196083 - 14 mai 2019

Numéro	Exigence	Méthode de vérification	Conforme (O/N)
3.1.2.1	La résolution de l'intensificateur d'image en ligne doit être supérieure ou égale aux valeurs indiquées ci-dessous aux valeurs de contraste correspondantes, en utilisant la méthodologie d'essai décrite à l'appendice 3 de l'annexe D, para. 1.1.1. iii.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 1a.	
	Contrast Resolution (cy/mrad) 3.0 3.56		
	2.0 3.32 1.0 2.88 0.80 2.62		
	0.60 2.12 0.40 1.02		
3.1.3.1	Le champ de vision horizontal de l'intensificateur d'images en ligne doit se situer entre 6° et 10°.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 2.	
3.1.4.1.1	L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à haute température associés aux régions climatiques A3, A2 et A1 (+49°C max), telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 3.	
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 302, High Temperature Operation (constant temperature), Procedure II, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.		

Numéro	Exigence	Méthode de vérification Co	Conforme (O/N)
3.1.4.2.1	L'intensificateur d'images en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à basse température associés aux régions climatiques C0 et C1, telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. Pour cette exigence, la limite inférieure de la région climatique C1 sera évaluée à -32°C.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 4.	
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 303, Procedure II and III, C1 Cold, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.		
3.1.5.1	Dans toute configuration d'utilisation ou de rangement, l'intensificateur d'image en ligne doit subir aucun dommage ni dégradation du rendement lorsqu'il est immergé dans l'eau à une profondeur d'un mètre ou plus sous la surface, durant 30 minutes ou plus. Pour cela, l'intensificateur d'image en ligne ne doit nécessiter aucune préparation ni modification matérielle avant l'immersion et il doit être pleinement opérationnel immédiatement après l'immersion, sans aucune préparation ni séchage.	Essai 5.	
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 307, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence. L'obtention d'un indice IPX7 ou IPX8 est également un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.		
3.1.7.1	L'intensificateur d'images en ligne, lorsqu'il est installé sur un fusil à verrou d'un calibre de 0.50, doit résister le choc d'au moins 20 cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des performances ou du fonctionnement.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 6.	

APPENDICE 2b de l'ANNEXE D - LISTE DE VÉRIFICATION DE LA CONFORMITÉ - IMAGEUR 7 W8476-196083 - 14 mai 2019

Numéro	Exigence	Méthode de vérification	Conforme (O/N)
4.1.2.1	Le DTMR de l'imageur thermique en ligne doit être supérieur ou égal aux Essais co valeurs indiquées ci-dessous aux fréquences spatiales correspondantes, essai 1b. en utilisant la méthodologie d'essai décrite à l'appendice 3 de l'annexe D, para. 1.1.2. iii.	ligne doit être supérieur ou égal aux Essais conformément à l'appendice 3, quences spatiales correspondantes, essai 1b. lécrite à l'appendice 3 de l'annexe	
	Fréquence spatiale DTMR (°C) (°C) 0.30 0.09 0.11 0.75 0.12 1.00 0.15 1.25 0.19 1.81 0.60		
4.1.3.1	Le champ de vision horizontal de l'imageur thermique en ligne doit se situer entre 6° et 10°.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 2.	
4.1.4.1.1	en ligne doit fonctionner sans subir aucun idégradation du rendement dans tous les ute température associés aux régions climatiques max), telles que décrites dans les normes STANAG ECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. O, Ed 3, Method 302, High Temperature Operation e), Procedure II, ou toute autre méthode d'essai e un moyen suffisant pour démontrer la conformité à	Essai 3.	

Numéro	Exigence	Méthode de vérification	Conforme (O/N)
4.1.4.2.1	L'imageur thermique en ligne doit fonctionner sans subir aucun dommage physique ni dégradation du rendement dans tous les environnements à basse température associés aux régions climatiques C0 et C1, telles que décrites dans les normes STANAG 4370, AECTP 200, AECTP 230, feuillets 2311/1 et 2311/2. Pour cette exigence, la limite inférieure de la région climatique C1 sera évaluée à -32°C.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 4.	
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 303, Procedure II and III, C1 Cold, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant pour démontrer la conformité à cette exigence.		
4.1.5.1	Dans toute configuration d'utilisation ou de rangement, l'imageur thermique en ligne doit subir aucun dommage ni dégradation du rendement lorsqu'il est immergé dans l'eau à une profondeur d'un mètre ou plus sous la surface, durant 30 minutes ou plus. Pour cela, l'imageur thermique en ligne ne doit nécessiter aucune préparation ni modification matérielle avant l'immersion et il doit être pleinement opérationnel immédiatement après l'immersion, sans aucune préparation ni séchage.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 5.	
	La norme AECTP 300, Ed 3, Method 307, ou toute autre méthode d'essai équivalente, constitue un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence. L'obtention d'un indice IPX7 ou IPX8 est également un moyen suffisant de démontrer la conformité à cette exigence.		
4.1.7.1	L'imageur thermique en ligne, lorsqu'il est installé sur un fusil à verrou d'un calibre de 0.50, doit résister le choc d'au moins 20 cartouches de calibre 0,50 tirées du fusil, sans détérioration des performances ou du fonctionnement.	Essais conformément à l'appendice 3, essai 6.	

APPENDICE 3 de l'ANNEXE D PROCÉDURES D'ÉVALUATION



Numéro de référence : W8476-196083

Date: 14 mai 2019

Préparé par :
DAPES 9
Autorité technique/gestionnaire du cycle de vie du matériel
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
Ottawa (Ontario)
K1A 0K2



AVIS

Cette documentation a été révisée par l'autorité technique et ne contient pas des marchandises contrôlées. Les avis de divulgation et les instructions de manutention reçues originalement doivent continuer de s'appliquer.

1. PROCÉDURES D'ESSAI

Les procédures d'essai suivantes permettent de vérifier la conformité à des exigences sélectionnées dans l'annexe C durant l'évaluation des soumissions.

Documents applicables:

MIL-STD-150A: Photographic Lenses

STANAG 4349 (Edition 1): Measurement of the Minimum Resolvable Temperature Difference of Thermal Cameras (09-Aug-1995)

ITOP 3-2-838: International Test Operations Procedures: Direct View Optics

1.1 Performances de résolution et DTMR

1.1.1. Essai 1a : Performances de résolution de l'intensificateur d'images en ligne

- i. Type: Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité : Exigence 3.1.2.1.
- iii. Méthodologie d'essai : Les performances de résolution de l'intensificateur d'images en ligne doivent être mesurées à l'aide d'une cible de résolution USAF 1951 négative conformément à la norme MIL-STD-150A, dans les conditions suivantes :
 - a. La Température de couleur de la source optique : 2856K ± 50K
 - b. Luminance de l'arrière-plan mesurée à l'objectif de l'intensificateur d'image en ligne: 0.01 Lux;
 - Luminance de la cible est mesurée à l'objectif de l'intensificateur d'images en ligne;
 - d. Contraste, C = (ET EB) / EB où:
 - 1. ET: Luminance de la cible,
 - 2. EB: Luminance de l'arrière-plan;
 - e. L'image de la cible de résolution est visualisée sur l'écran au phosphore de l'intensificateur d'images en ligne à l'aide d'une

- lunette de visée Schmidt & Bender 5-25x56 PM II à un grossissement de 10,00 ± 0,05 ;
- f. Un minimum de trois observateurs est utilisé pour effectuer le test ;
- g. Les réponses des observateurs sont moyennées géométriquement;
- Le critère utilisé pour la résolution est qu'il est possible de résoudre les trois barres verticales et les trois barres horizontales d'un élément de la cible de résolution USAF 1951.

1.1.2. Essai 1 b : Performances de DTMR de l'imageur thermique en ligne

- i. Type : Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité : Exigence 4.1.2.1.
- iii. Méthodologie d'essai : Les performances de DTMR de l'imageur thermique en ligne doivent être mesurées conformément au STANAG 4349 (édition 1) de l'OTAN dans les conditions suivantes :
 - a. Une cible à quatre barres sera utilisée ;
 - La mesure est effectuée avec les barres dans l'orientation verticale uniquement;
 - c. Température ambiante: 20 ° C ± 2 ° C;
 - d. Les barres sont visualisées sur l'écran de l'imageur thermique en ligne à l'aide d'une lunette de visée Schmidt & Bender 5-25x56 PM II à un grossissement de 10,00 ± 0,05;
 - e. Un minimum de trois observateurs est utilisé pour effectuer le test;
 - f. Les réponses des observateurs sont moyennées géométriquement;
 - g. Le critère utilisé pour la résolution est qu'il est possible de résoudre les quatre barres verticales.

1.2. Essai 2 : Champ de vision

- i. Type: Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.3.1;
 - b. Imageur thermique en ligne : Exigence 4.1.3.1.
- iii. Méthodologie d'essai : Le champ de vision angulaire sera mesuré conformément à la section 4.4 du document ITOP 3-2-838.

1.3. Essai 3 : Fonctionnement sous haute température

- i. Type : Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.4.1.1;
 - b. Imageur thermique en ligne : Exigence 4.1.4.1.1.
- iii. Méthodologie d'essai :
 - a. AECTP 300, Method 302, Procedure II, Constant temperature;
 - Conditionnez le dispositif en ligne à la température indiquée pendant 12 à 24 heures;
 - c. Soumettez le système à l'essai après stabilisation de la température :
 - 1. Fixez l'appareil en ligne sur le rail OTAN,
 - 2. Ouvrez l'oculaire et l'objectif en retirant les housses de protection,
 - 3. Observez l'image dans l'oculaire (chambre climatique assombrie pour l'intensificateur d'images),
 - 4. Procédez à l'étalonnage du système,
 - 5. Utilisez les commandes du système tout en observant l'image.
 - 6. Utilisez la commande à distance tout en observant l'image,
 - 7. Fermez l'oculaire et l'objectif en les recouvrant des housses de protection,
 - 8. Retirez l'appareil en ligne du rail OTAN.

1.4. Essai 4 : Fonctionnement sous basse température

- i. Type: Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.4.2.1;
 - b. Imageur thermique en ligne : Exigence 4.1.4.2.1.
- iii. Méthodologie d'essai :
 - a. AECTP 300, Method 303, Procedure II and III;
 - Conditionnez le dispositif en ligne à la température indiquée pendant 12 à 24 heures;
 - c. Soumettez le système à l'essai après stabilisation de la température :
 - 1. Fixez l'appareil en ligne sur le rail OTAN,
 - Ouvrez l'oculaire et l'objectif en retirant les housses de protection,
 - 3. Observez l'image dans l'oculaire (chambre climatique assombrie pour l'intensificateur d'images),
 - 4. Procédez à l'étalonnage du système,
 - Utilisez les commandes du système tout en observant l'image,
 - 6. Utilisez la commande à distance tout en observant l'image,
 - 7. Fermez l'oculaire et l'objectif en les recouvrant des housses de protection,
 - 8. Retirez l'appareil en ligne du rail OTAN.

1.5. Essai 5 : Immersion dans l'eau

- i. Type : Évaluation en laboratoire.
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.5.1;
 - b. Imageur thermique en ligne : Exigence 4.1.5.1.

iii. Méthodologie d'essai :

- a. AECTP 300, Method 307, Immersion, profondeur de 1 mètre pendant 30 minutes;
- La température de préconditionnement sera de 27 °C audessus de celle de l'eau.

1.6. Essai 6: Résistance aux chocs/explosions

- i. Type: Évaluation sur le champ de tir;
- ii. Conformité:
 - a. Intensificateur d'images en ligne : Exigence 3.1.7.1;
 - b. Imageur thermique en ligne: Exigence 4.1.7.1.
- iii. Méthodologie d'essai:
 - a. Montez-démontez-montez le dispositif en ligne sur le rail
 OTAN d'un fusil à verrou de calibre 0,50, sans lunette optique.
 - Mettez le dispositif en ligne sous tension, activez toutes les commandes et fonctions et observez l'image à travers l'oculaire du dispositif en ligne pour vérifier le bon fonctionnement de ce dispositif avant le déclenchement des cartouches.
 - c. Lorsque le dispositif en ligne est sous tension, tirez 20 cartouches de calibre 0,50 à partir du fusil à verrou, alors que le dispositif en ligne est monté sur le rail de l'OTAN.
 - d. Après avoir tiré les 20 cartouches, observez l'image à travers l'oculaire du dispositif en ligne et utilisez toutes les commandes et fonctions du dispositif en ligne pour évaluer le fonctionnement du dispositif en ligne après le tir.
 - e. Démontez-montez le dispositif en ligne sur le rail OTAN du fusil à verrou pour confirmer le fonctionnement du montage.

Annexe E : Base de Paiement

Veuillez remplir les cellules ci-dessus rendus droits acquittés (DDP) en dollars canadiens

• Si vous ne soumissionner que sur 1 produit, veuillez laisser l'autre tableau vide.

Produi	it A : Système d'inten	sification d'images		
Manufa	acturier d'origine			
No. de	pièce			
Item	Date de livraison	Prix unitaire	Quantité	Prix total
A01	Au plus tard 3 mois après l'octroi du contrat.	À déterminer durant la DP	157	À déterminer durant la DP
A02	Au plus tard 3 mois après avoir exercé l'option d'achat	À déterminer durant la DP	50	À déterminer durant la DP

Produ	it B: Système d'image	erie thermique		
Manuf	acturier d'origine			
No. de	pièce			
Item	Date de livraison	Prix unitaire	Quantité	Prix total
B01	Au plus tard 3 mois après l'octroi du contrat.	À déterminer durant la DP	157	À déterminer durant la DP
B02	Au plus tard 3 mois après avoir exercé l'option d'achat	À déterminer durant la DP	50	À déterminer durant la DP

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8476-196083/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8476-196083

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « F » Appendice 1 de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

() Carte d'achat VISA ;
•) Carte d'achat MasterCard ;
() Dépôt direct (national et international) ;
() Échange de données informatisées (EDI) ;
() Virement télégraphique (international seulement) ;
() Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

 \mbox{N}° de l'invitation - Solicitation No. W8476-196083/A \mbox{N}° de réf. du client - Client Ref. No. W8476-196083

N° de la modif - Amd. No.

File No. - N° du dossier 385bk.W8476-196083

Id de l'acheteur - Buyer ID 385bk N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « G » - Appendice 2 de la PARTIE 5 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

PROGRAMME DE CONTRATS FÉDÉRAUX POUR L'ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI - ATTESTATION

Je, soumissionnaire, en présentant les renseignements suivants à l'autorité contractante, atteste que les renseignements fournis sont exacts à la date indiquée ci-dessous. Les attestations fournies au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends que le Canada déclarera une soumission non recevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, si une attestation est jugée fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat. Le Canada aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations d'un soumissionnaire. À défaut de répondre à toute demande ou exigence imposée par la Canada, la soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat

soumission peut être déclarée non recevable ou constituer un manquement aux termes du contrat.
Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi, visitez le site Web <u>d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail.</u>
Date : (AAAA/MM/JJ) [si aucune date n'est indiquée, la date de clôture de la demande de soumissions sera utilisée]
Compléter à la fois A et B.
A. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() A1. Le soumissionnaire atteste qu'il n'a aucun effectif au Canada.
() A2. Le soumissionnaire atteste qu'il est un employeur du secteur public.
() A3. Le soumissionnaire atteste qu'il est un <u>employeur sous réglementation fédérale</u> , dans le cadre de la <u>Loi sur l'équité en matière d'emploi</u> .
() A4. Le soumissionnaire atteste qu'il a un effectif combiné de moins de 100 employés permanents à temps plein et/ou permanents à temps partiel au Canada.
A5. Le soumissionnaire a un effectif combiné de 100 employés ou plus au Canada; et
 () A5.1. Le soumissionnaire atteste qu'il a conclu un <u>Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi</u> valide et en vigueur avec EDSC – Travail.
OU
 () A5.2. Le soumissionnaire a présenté <u>l'Accord pour la mise en oeuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168)</u> à EDSC – Travail. Comme il s'agit d'une condition à l'attribution d'un contrat, remplissez le formulaire intitulé Accord pour la mise en œuvre de l'équité en matière d'emploi (LAB1168), signez-le en bonne et due forme et transmettez-le à EDSC - Travail.
B. Cochez seulement une des déclarations suivantes :
() B1. Le soumissionnaire n'est pas une coentreprise.
OU
() B2. Le soumissionnaire est une coentreprise et chaque membre de la coentreprise doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation. (Consultez la section sur les coentreprises des instructions uniformisées.)